

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 28 janvier 2019

Openbare vergadering van maandag 28 januari 2019

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16h45 sous la présidence de Mme Liesbet Temmerman, Présidente.

De openbare vergadering wordt geopend om 16h45 onder voorzitterschap van mevr. Liesbet Temmerman, Voorzitster.

Excusés - Verontschuldigen : Mmes Debaets et Barzin.

Procès-verbaux des séances des 13 décembre 2018 et 14 janvier 2019

Notulen van de zittingen van 13 december 2018 en 14 januari 2019

Mme la Présidente.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la Nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, les projets de procès-verbal des séances des 13 décembre 2018 et 14 janvier 2019 ont été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zittingen van 13 december 2018 en 14 januari 2019 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Mme la Présidente.- Au point 45 de l'ordre du jour supplémentaire est inscrit une motion déposée par M. Weytsman et Mme Vivier au sujet des jeunes aidants proches. Le Collège souhaite travailler à un texte commun. Je demande dès lors à M. Weytsman et à Mme Vivier s'ils sont d'accords de retirer leur proposition de

motion dans l'attente d'une concertation sur un texte qui sera soumis au Conseil communal lors de la prochaine séance.

Onder punt 45 van de bijkomende agenda staat een voorstel van motie ingeschreven ingediend door dhr. Weytsman en mevr. Vivier betreffende de jonge mantelzorgers. Het College wenst te werken aan een gemeenschappelijke tekst.- Ik vraag dan ook aan dhr. Weytsman en mevr. Vivier of zij akkoord gaan om hun voorstel van motie in te trekken in afwachting van overleg over een tekst die zal voorgelegd worden tijdens de volgende zitting.

M. Weytsman.- Je présenterai mon texte. Ensuite, je le retirerai et nous travaillerons sur un texte commun.

Communications – Mededelingen

Mme la Présidente.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 39 à 44, 46, 47 et 53 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 24/01/2019.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 39 tot 44, 46, 47 en 53 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 24/01/2019.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**
- **De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

Mme la Présidente.- J'informe les membres du Conseil de l'Arrêté du Collège juridictionnel du 16/01/2019 portant validation de la décision du Conseil communal du 13/12/2018 relative à l'élection des membres bruxellois du Conseil de police. Ik stel de Raadsleden in kennis van het Ministerieel Besluit van 16/01/2019 houdende validatie van de beslissing van de Gemeenteraad van 13/12/2018 betreffende de verkiezing van de Brusselse leden van de Politieraad.

- **Pris acte.**
- **Akte genomen.**

Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen
betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

Mme la Présidente.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- BRISSI-Brussel internationale solidariteit-Bruxelles solidarité internationale asbl, au 31/12/2017 ;
- Arty Farty Bruxelles asbl, au 31/12/2018.

- **Pris pour information.**
- **Kennis genomen.**

Installation d'un suppléant - Installatie van een opvolger

Démission de Mme Florence FRELINX de ses fonctions de Conseillère communale

Ontslag van mevr. Florence FRELINX als Gemeenteraadslid

Mme la Présidente.- Le 15/01/2019, Mme Florence FRELINX a présenté sa démission par écrit. Je demande aux membres du Conseil communal de prendre officiellement acte de cette démission.

Op 15/01/2019 heeft mevr. Florence FRELINX haar ontslag schriftelijk aangeboden.

Ik vraag aan de Raadsleden om officieel akte te nemen van dit ontslag.

Le Conseil communal prend acte de la démission de Mme Florence FRELINX de ses fonctions de Conseillère communale.

De Gemeenteraad neemt akte van het ontslag van mevr. Florence FRELINX als Gemeenteraadslid.

Aujourd'hui, il sera procédé à la vérification des pouvoirs et à l'installation du suppléant appelé à remplacer Mme Florence FRELINX au Conseil communal, à savoir M. Olivier de CLIPPELE.

Heden zal er overgegaan worden tot het onderzoek der geloofsbrieven en de installatie van de opvolger die mevr. Florence FRELINX zal vervangen in de Gemeenteraad, te weten dhr. Olivier de CLIPPELE.

Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de M. Olivier de CLIPPELE, 2e suppléant de la liste MR-VLD, en qualité de Conseiller communal, en remplacement de Mme Florence FRELINX, démissionnaire.

Onderzoek der geloofsbrieven, installatie en eedaflegging van dhr. Olivier de CLIPPELE, 2de opvolger van de lijst MR-VLD, als Gemeenteraadslid, ter vervanging van mevr. Florence FRELINX, ontslagnemend.

Mme la Présidente.- Considérant que Mme Florence FRELINX a été élue sur la liste n° 6 (MR-VLD) des élections communales du 14/10/2018 ;

Overwegende dat mevr. Florence FRELINX werd verkozen op de lijst nr. 6 (MR-VLD) van de Gemeenteraadsverkiezingen van 14/10/2018;

Considérant que Mme Céline VIVIER était proclamée 1ère suppléante de la liste n° 6 (MR-VLD) à l'issue des élections communales du 14/10/2018 ; qu'elle a été installée comme Conseillère communale le 03/12/2018, à la suite du désistement de M. Alain COURTOIS ;

Overwegende dat mevr. Céline VIVIER uitgeroepen werd tot 1ste opvolger van de lijst nr. 6 (MR-VLD) na de Gemeenteraadsverkiezingen van 14/10/2018; dat zij aangesteld werd als Gemeenteraadslid op 03/12/2018 ten gevolge van de afstand van dhr. Alain COURTOIS;

Considérant que le 2e suppléant du tableau des suppléants de la liste MR-VLD, tel qu'établi après les élections, est M. Olivier de CLIPPELE, né à Uccle, le 13/04/1959, domicilié à 1040 Bruxelles, rue Guimard 19 bte 5 et ayant obtenu 622 voix nominatives et 0 suffrage attribué par dévolution, soit 622 au total lors des élections du 14/10/2018;

Overwegende dat de 2de opvolger van de tabel der opvolgers van de lijst MR-VLD zoals vastgesteld na de verkiezingen, dhr. Olivier de CLIPPELE is, geboren te Ukkel op 13/04/1959 en wonende Guimardstraat 19 bus 5, en die bij de verkiezingen van

14/10/2018, 622 voorkeurstemmen en 0 stemmen per devolutie, dus 622 stemmen in totaal behaald heeft;

J'informe le Conseil qu'il ressort de la vérification des pouvoirs préalablement effectuée que l'intéressé continue à remplir toutes les conditions d'éligibilité et qu'il ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité prévu par la loi. Dès lors, je demande au Conseil de valider les pouvoirs de M. Olivier de CLIPPELE et d'autoriser son installation comme membre de cette assemblée.

Ik deel aan de Raad mee dat uit het voorafgaand onderzoek der geloofsbrieven van betrokkene blijkt dat hij nog steeds voldoet aan alle verkiesbaarheidsvoorwaarden en dat hij zich niet bevindt in een geval van onverenigbaarheid voorzien bij wet. Ik verzoek de Raad derhalve de geloofsbrieven van dhr. Olivier de CLIPPELE, geldig te verklaren en zijn aanstelling als lid van deze Raad toe te laten.

J'invite M. Olivier de CLIPPELE à s'approcher en vue de prêter le serment constitutionnel devant le Bourgmestre.

Ik nodig dhr. Olivier de CLIPPELE uit om tot bij hem te komen en de grondwettelijke eed af te leggen voor de Burgemeester.

M. Olivier de CLIPPELE prête le serment suivant en français :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge. »

Dhr. Olivier de CLIPPELE legt de volgende eed af in het Nederlands :

"Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk."

Fixation du nouveau tableau de préséance

Vaststelling van de nieuwe voorranglijst

Mme la Présidente.- Le tableau de préséance visé à l'article 17 de la Nouvelle loi communale étant réglé d'après l'ancienneté de service des conseillers, M. Olivier de CLIPPELE prendra la 49e place sur le tableau. Le nouveau tableau est distribué sur

les bancs.

Aangezien de voorranglijst bedoeld in artikel 17 van de nieuwe gemeentewet geregeld wordt op basis van de dienstanciënniteit van de raadsleden, zal dhr. Olivier de CLIPPELE de 49e plaats innemen op de ranglijst. De nieuwe ranglijst ligt op de banken.

Questions orales - Mondelinge vragen

Mme la Présidente.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

Interpellation et question orale

Interpellation de M. Bauwens à Mme Hariche, échevine de l'instruction publique, concernant l'arrêt de travail des enseignants du secondaire

Question orale jointe de Mme Vivier concernant l'arrêt de travail dans les écoles secondaires de la Ville de Bruxelles

M. Bauwens.- Je note que le public n'a jamais été si nombreux au Conseil communal. Une telle mobilisation des professeurs est géniale !

Le 15 janvier, les enseignants de quatorze écoles de la Ville de Bruxelles ont organisé en front commun un arrêt de travail. Au total, quatre arrêts de travail ont eu lieu, du jamais vu sur le territoire de la Ville.

L'objectif des enseignants était de demander l'ouverture d'une enquête à l'encontre de l'instruction publique de la Ville de Bruxelles. À ma connaissance, il n'y a pas encore eu de réponse officielle de votre part. Cette revendication est portée depuis octobre, faisant suite à un conflit social au sein de l'athénée des Pagodes qui a déjà organisé quatre arrêts de travail depuis lors. Cela fait donc cinq mois que les organisations syndicales attendent une réponse de votre part. Beaucoup de pressions ont été exercées sur les professeurs et les représentants syndicaux. Une action en justice a

même été ouverte par un individu, mais je me demande à quel niveau la Ville intervient dans cette affaire. Les organisations syndicales se plaignent aussi d'agressions verbales proférées par les directions d'école contre trois enseignants qui sont aussi délégués syndicaux. Les délégués syndicaux ont été accusés d'agir à titre personnel et de manipuler les professeurs pour les inciter à la grève. Des actes qui peuvent difficilement ne pas être interprétés comme une tentative de museler l'action syndicale.

Ce qui a mis les professeurs en colère, c'est que faisant suite à une plainte d'élèves, l'inspection de la Ville de Bruxelles est intervenue alors que, quand ce sont les professeurs qui se plaignent, il n'y a aucune réponse. Il y a deux poids, deux mesures : quand les élèves se plaignent, tout le monde réagit, mais quand beaucoup de professeurs se plaignent, la Ville ne répond pas à leur demande.

Votre refus d'ouvrir une enquête ne fait qu'aggraver la situation. Les organisations syndicales indiquent dans la presse que cela « crée un climat d'impunité qui engendre, de la part de certains membres de l'administration et de certaines directions, des comportements de plus en plus autoritaires ».

En l'espèce, l'inspection était présente à un examen de passage. C'est une première ! Les professeurs de l'école des Pagodes et d'autres se disent que des agissements pareils de la part de la Ville, de l'instruction publique et de l'inspection témoignent d'un mépris et d'une défiance totale envers le corps enseignant. Il existe désormais un clivage entre l'instruction publique et les professeurs.

Nous mettons en cause le rôle d'un inspecteur et d'un inspecteur adjoint qui, comme par hasard, ont des enfants dans les écoles où les tensions sont apparues. Or la déontologie voudrait qu'un inspecteur n'intervienne pas dans la classe où se trouvent ses propres enfants. Les professeurs se plaignent de la double casquette de ces inspecteurs, celle de père et celle d'inspecteur.

Des délégués ont été agressés verbalement par des personnes travaillant pour la Ville

et une déléguée syndicale est attaquée en justice (pas par la Ville).

Quelle est votre position sur cette demande en front commun d'ouvrir une enquête indépendante à l'encontre de l'instruction publique ? Pourquoi vous y êtes-vous opposée jusqu'ici ?

Si trois délégués se font agresser verbalement par leur direction, pourquoi ne pas leur permettre d'ouvrir une enquête auprès de l'instruction publique ?

Afin de pouvoir débattre en toute connaissance de cause, pouvez-vous nous transmettre le plus vite possible les documents, à charge et à décharge, sur lesquels vous vous êtes fondée pour prendre votre décision ?

Comment se fait-il qu'après quatre arrêts de travail à l'école des Pagodes et deux dans quatorze écoles de la Ville de Bruxelles, vous n'avez toujours pas proposé une solution concertée avec les délégations syndicales ?

Que comptez-vous faire pour renouer le dialogue social avec les délégations syndicales ?

Mme Vivier.- Un arrêt de travail a eu lieu dans les écoles secondaires le 17 janvier dernier. Il n'est pas courant d'intervenir dans le cadre des « affaires » des écoles et d'une école en particulier. Dans ce cas-ci, l'affaire semble cependant prendre assez d'ampleur pour s'en inquiéter et en saisir le Conseil communal. Car, quand les arrêts de travail se multiplient et que les enseignants de toutes les écoles sont solidaires, quand tous les syndicats - même ceux dont les affiliés ne sont pas concernés directement - sont unanimes, quand les faits relatés démontrent au minimum un climat malsain et suscitent des doutes légitimes sur le comportement et l'éthique d'un inspecteur, quand ces faits semblent balayés d'un revers de la main par l'administration, il y a de quoi se poser des questions.

Je ne reviendrai pas sur les détails de ces faits qui ont cours depuis des années et que vous connaissez mieux que moi, et qui sont d'ailleurs relatés dans les médias. Ce n'est

pas à moi de le faire, mais je ne peux que m'interroger, par contre, sur le refus de l'administration et de l'échevine d'accéder à la (simple) demande des enseignants d'ouvrir une enquête indépendante sur les agissements de son inspecteur ou, en tout cas, sur les accusations portées à son encontre. La demande a été formulée à plusieurs reprises. Elle n'émane pas que d'un enseignant. Pourquoi la refuser ? Que doit-on comprendre ? Faut-il vraiment laisser ce malaise dans cette ou ces écoles ? Faut-il attendre d'autres actions ?

Faut-il faire remonter la question à la Communauté française, à l'inspecteur général coordonnateur ?

Comment pensez-vous résoudre la problématique et apaiser la situation ?

Pour bien enseigner à nos enfants, nos enseignants doivent bénéficier d'un certain bien-être au travail. Cela doit rester une priorité et tel n'est pas le cas en l'occurrence.

Mme Hariche, échevine.- Afin que vous soyez correctement informés, je vais recontextualiser ce conflit en revenant aux faits qui se sont déroulés à l'athénée des Pagodes et qui ont déclenché ces arrêts de travail dans toutes les écoles secondaires de la Ville de Bruxelles.

Le 22 juin dernier, une dizaine de rhétoriciens ont adressé un courrier à l'inspection pédagogique, transmis au directeur général qui recevra ces élèves le 2 juillet. Lors de cette entrevue, les élèves confieront qu'après une proclamation particulièrement houleuse le 28 juin, ils auraient été qualifiés de « collabos », de « lâches », et j'en passe, par des enseignants, lorsqu'ils ont pris connaissance de ce rendez-vous.

D'autres élèves et parents se sont également émus par courrier de la tournure prise par la cérémonie de fin d'année qui devait, en principe, être une fête et qui a tourné au règlement de comptes. Je présenterai à huis clos toutes les pièces sur lesquelles repose mon propos, notamment les courriers qui nous ont été adressés par des parents et des élèves concernant cette fin d'année.

Tant dans leurs courriers que lors de l'entrevue, les élèves se sont plaints d'être victimes de pratiques pédagogiques inadéquates dans l'enseignement des sciences : des échecs en masse à l'examen de chimie (avec un taux d'échec de plus de 80 %) ; des pratiques de QCM à points négatifs ; l'absence régulière de grilles critériées ; le fait que les travaux de laboratoire, annoncés au départ comme de simples exercices non cotés, ont été *in fine* intégrés dans la moyenne, cela à quatre mois de la fin de l'année scolaire, ce qui, pour certains, se révélera non rattrapable ; un climat particulièrement hostile corroboré par le refus de prise en charge d'un élève en remédiation.

Tous ces éléments, extrêmement préoccupants, ont amené la direction générale à demander à l'inspection d'ouvrir une enquête. Il faut savoir que certaines de ces pratiques dans l'enseignement des sciences avaient déjà été relevées dans le passé et signifiées au préfet de l'établissement pour qu'il y remédie.

Le directeur général demande alors à l'inspection pédagogique d'ouvrir une enquête pour évaluer la véracité des faits. La plupart de ces déclarations se révéleront malheureusement exactes. L'inspecteur est alors chargé par le directeur général de veiller au bon déroulement de la 2e session et demande dès lors à deux professeurs de sciences la copie des questions qui seront posées à la 2e session. À sa grande stupéfaction, lors du déroulement de l'épreuve de seconde session, il s'aperçoit que les questions ont été modifiées à son insu. Il s'agissait de vérifier le caractère réglementaire et pédagogique des questions, d'éviter des problèmes en aval et, donc, d'agir dans l'intérêt de l'enseignement, de l'établissement et des élèves, et pas de faire réussir ses enfants comme certains l'auraient déclaré dans la presse, notamment dans un article du journal *Le Vif* du 17 janvier. On y reviendra tout à l'heure

Faisant suite aux remarques justifiées de l'inspection, un mouvement de grogne se manifeste au sein de l'athénée, certains se targuant de la liberté pédagogique pour ne

pas modifier leurs pratiques. Cette grogne se focalise sur l'inspecteur dans plusieurs motions diffusées dans la presse et sur les valves, ce qui est un droit des organisations syndicales. Ces motions affirment à plusieurs reprises que la mission qu'il a menée à la demande du directeur général est influencée par la présence de ses deux enfants dans l'école. Certains seraient allés jusqu'à affirmer dans la presse qu'il aurait demandé les questions d'examen au profit de ses enfants, ce qui est franchement calomnieux.

Selon M. Bauwens, il aurait peut-être fallu qu'il n'intervienne pas dans cet établissement. Suivant cette logique, je n'aurais jamais pu devenir échevine de l'instruction publique, puisque mes trois enfants ont fréquenté les écoles de la Ville de Bruxelles, de la maternelle à la rhéto...

C'est la première fois de sa carrière que cet inspecteur demande préalablement des questions d'examen. Cela est lié au contexte et résulte d'un ordre de son supérieur hiérarchique. Ses deux enfants ne sont pas concernés, puisqu'ils ne sont pas dans cette classe et qu'ils ont réussi en première session !

Je vous expliquerai à huis clos les conséquences humaines désastreuses de ces actions.

Refuser au nom de la liberté pédagogique de s'inscrire dans un processus d'évaluation, calomnier l'évaluateur pour le discréditer et, ainsi, tenter de se soustraire à l'évaluation interne et externe est donc un procédé malhonnête que je ne peux pas soutenir. Je regrette sincèrement que certains s'y soient engouffrés et aient fait d'un problème dans un établissement un conflit social généralisé en visant de surcroît une personne.

Contrairement à tout ce qui est affirmé, le département de l'instruction publique et moi-même avons pris plusieurs mesures constructives pour apaiser la situation et rassurer le personnel.

Le directeur général a rencontré les enseignants concernés. Je suis allée avec lui à la

rencontre de toute l'équipe de l'école des Pagodes. Nous avons désigné temporairement, début octobre, un autre inspecteur de référence pour les Pagodes en vue de renouer le dialogue dans l'intérêt du service et en attente d'une clarification. Et je redis qu'il ne s'agit pas d'un camouflet à l'égard de l'inspection, comme certains ont voulu le fait croire, mais bien d'un acte qui devait permettre de réinstaurer le dialogue social.

Nous avons eu recours à l'inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de mener une investigation sur les enseignements en sciences, en précisant que la Ville ferait siennes les conclusions de son rapport. Nous avons signalé à plusieurs reprises que l'objectif n'était pas d'infliger une sanction aux enseignants concernés, mais qu'au contraire, un soutien leur serait assuré pour les aider à améliorer leurs pratiques pédagogiques et à respecter les prescrits pédagogiques tant de la Fédération Wallonie-Bruxelles que du pouvoir organisateur.

Sur la base de tout ce qui précède, le Collège, en date du 17 janvier, a pris attitude pour répondre clairement au courrier que lui avait adressé la CGSP à la mi-décembre dernier. Voici les décisions prises par le Collège sur la base de tous les éléments que je viens de vous donner, décisions que j'avais déjà formulées en CoPaLoc au titre d'échevine de l'instruction publique :

- le Collège a réitéré son attachement aux objectifs d'une pédagogie de la réussite de tous. Nous devons savoir pourquoi le taux d'échec est de 80 %. Cela peut être lié au manque de travail des élèves - nous devons le vérifier -, mais aussi à des pédagogies qui ne sont pas suffisamment appropriées ;
- le Collège invite chacun à renouer un dialogue social positif ;
- le Collège a exprimé son soutien à l'égard de l'administration, de l'inspection, des directions d'école et des enseignants ;
- le Collège a décidé par conséquent qu'une enquête disciplinaire visant l'administration et l'inspection pédagogique ne se justifiait pas. Je rappelle que le

membre de l'inspection est intervenu sur ordre du département, et on ne peut évidemment pas le lui reprocher ;

- le Collège a appelé chacun à revenir à la plus grande sérénité et à maintenir le principe de dialogue en vue de rétablir un climat de travail constructif.

En conclusion, toutes les actions menées par l'inspection et l'administration l'ont été en vue de respecter les prescrits pédagogiques, d'améliorer la qualité de notre enseignement et de permettre à tous les élèves de réussir. Toute administration placée dans les mêmes circonstances aurait agi comme nous l'avons fait.

À aucun moment, les professeurs concernés n'ont été sujets à sanction. Les visites d'inspection, tant celles menées par le pouvoir organisateur que celles qui le seront par la Fédération Wallonie-Bruxelles, visent à soutenir les enseignants et à les aider à modifier leurs pratiques s'il échet, dans l'intérêt des élèves qui nous sont confiés.

Pour ma part, je reste profondément attachée aux objectifs de réussite du plus grand nombre, voire de tous les élèves, ainsi qu'au dialogue social comme repris dans le programme de législature. Je suis évidemment toute disposée, quel que soit le contexte, à le renouer dans le respect de chacune des parties.

Il est des éléments que je ne peux pas donner en séance publique, car ils concernent des personnes clairement identifiées. Nous pourrions y revenir à huis clos. Je tiens à votre disposition les pièces du dossier afin que vous puissiez les consulter sur place à l'issue du huis clos.

M. Bauwens. - Je n'ai pas reçu réponse à ma question. Beaucoup de professeurs et de syndicats se plaignent. Ils le font en front commun. Ils demandent une enquête à l'encontre de l'inspection de l'instruction publique. Qu'en est-il ?

Je regrette la tenue d'un huis clos, car les premières personnes concernées, à savoir

les professeurs, ne connaîtront pas les éléments sur lesquels vous vous basez. J'y vois un manque de démocratie. L'échange que vous préconisez se fera sur la base d'éléments que vous connaîtrez, mais pas eux.

S'agissant des incidents survenus à l'école des Pagodes, vous parlez d'éléments évoqués par les élèves. J'espère que les Conseillers communaux ont le droit de visiter les écoles pour savoir ce qu'il s'y passe vraiment. Je constate que tous les dossiers ouverts sont à charge des enseignants, jamais à décharge.

Mme Vivier.- Comme souvent, c'est la parole de l'un contre la parole de l'autre. L'ouverture d'une enquête indépendante me semble donc être la meilleure solution.

Mme Abid.- L'échevine ne pense-t-elle pas que le problème aurait dû être réglé par la direction et qu'il n'aurait jamais dû remonter jusqu'à la direction générale, voire le Collège ?

Mme Hariche, échevine.- Il ne s'agit pas de charger l'un ou l'autre. L'objectif est avant tout d'améliorer le taux de réussite des élèves. C'est extrêmement important. Plus de 80 % d'échec, c'est insupportable. Il faut que nous sachions pourquoi. Est-ce à cause d'un manque d'étude ? Est-ce à cause de pratiques pédagogiques inappropriées ?

Il y a eu ouverture d'une enquête par l'inspection à la demande du pouvoir organisateur. Je ne peux évidemment pas lancer une procédure disciplinaire à l'encontre d'un inspecteur parce qu'on lui reproche d'avoir ses deux enfants dans un établissement.

Monsieur Bauwens, lorsque vous aurez acquis un peu plus d'expérience dans ce Conseil communal, vous saurez que le huis clos sert à protéger les agents. En l'espèce, les agents sont aussi les enseignants. Je ne peux pas mettre sur la place

publique une série d'éléments susceptibles de nuire aux agents. Même en cas de difficulté, il faut pouvoir les protéger.

Je répète que mon souhait - et celui du Collège tout entier - est que l'on propose aux enseignants éventuellement défaillants des solutions pour améliorer le taux de réussite. Il est insupportable de savoir que 80 % de nos élèves sont en échec.

Vous verrez que les courriers qui nous ont été adressés par des parents et élèves sont préoccupants. Il est donc normal que nous ouvrons une enquête.

L'enquête demandée à la Fédération Wallonie-Bruxelles permettra d'évaluer les enseignements et d'identifier les éventuels dysfonctionnements. Le Collège a dit qu'il ferait siennes les conclusions qui seront tirées de cette enquête. Un procès d'intention est fait à un membre de l'inspection. Il est hors de question d'ouvrir une procédure disciplinaire à son encontre parce que certains ont laissé entendre que l'enquête avait été ouverte et que les questions d'examen avaient été demandées pour favoriser ses enfants. Ce sont des calomnies ! Comme je l'ai dit en CoPaLoc, je ne demande pas d'enquête. C'est également l'avis du Collège.

Je demande à restaurer la sérénité et à mettre tout en place pour qu'un maximum d'élèves, voire tous, réussissent. C'est cela que la population bruxelloise attend de nous.

M. Wauters. - L'enquête de la Communauté française ne peut-elle garantir la neutralité qui est demandée dans ce dossier ? J'entends que le Collège s'engage à suivre les recommandations qui seront formulées à la suite de cette enquête que j'espère neutre.

Mme la Présidente. - Monsieur Bauwens, comme l'a rappelé Mme Hariche, tout ce qui touche aux personnes relève de la protection de la vie privée. Pour cette raison, les éléments concernant des personnes ne seront jamais évoqués en séance publique. La question des visites d'établissements et services communaux est réglée par les

articles 121 et 122 du règlement d'ordre intérieur. Les Conseillers communaux ont tous le droit de visiter un établissement, mais à la condition de respecter une série de règles.

M. Bauwens.- Les professeurs et les délégations syndicales se plaignent du fait qu'ils ne disposent pas des éléments sur lesquels le Collège et la majorité politique de la Ville se fondent. Ils ne demandent pas des noms, mais une enquête publique sur les incidents qui se sont produits. Mon intention n'est nullement de mettre sur la place publique des éléments personnels, mais de communiquer aux acteurs principaux les arguments que vous avancez et qu'ils ignorent.

Des faits préoccupants ont été dénoncés et l'intervention de l'inspection a été demandée. Aujourd'hui, une cinquantaine d'enseignants dénoncent des faits préoccupants et aucune inspection n'est demandée. Il y a deux poids, deux mesures.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

M. Mampaka.- L' échevin des sports qui vous a précédé nous avait présenté un projet relatif au Tour de France dont le budget oscillait entre 5 et 7 millions. En son temps, le cdH avait obtenu un départ d'étape du Tour de France à Bruxelles pour un montant de 300.000 €. Une telle manifestation est une grande vitrine pour notre Ville. Dans un contexte de concurrence entre villes, le city marketing est essentiel. Nous soumettre un avenant sans y annexer le contrat dont question témoigne d'un manque de transparence.

Cela concerne les « hospitalités ». Chaque activité sportive génère des millions en recettes. Prosport et BME sont deux outils efficaces qui permettent de faire ce que l'administration ne peut pas faire. L'avenant que vous nous soumettez alourdit la

facture déjà énorme du Tour de France. Nous avons signé la même opération avec la même société pour 300.000 €, et vous allez devoir payer 7 millions € ! Et l'avenant vous engage pour 300.000 € de plus. Cet avenant dit que la Ville devra soumettre toutes les opérations à ASO et qu'elle est libre de confier une partie de ces prestations à des tiers. L'opération est périlleuse, car les termes de cet avenant sont effrayants. Après l'aventure de l'Eurostadium dans laquelle la Ville s'était engagée à payer 4 millions € par an pendant 100 ans, voilà qu'elle s'engage dans de nouvelles dépenses. J'attends du nouvel échevin des sports qu'il remette en question ce dossier. Il est dit dans l'avenant que la collectivité, à savoir le citoyen bruxellois, devra prendre à sa charge les éventuelles pertes de cette opération.

Nous partageons avec vous la vision d'une ville moderne, dynamique et concurrentielle. Nous sommes la deuxième ville de congrès.

Vous êtes-vous réuni avec Mme Houba ?

Comment expliquer cette dépense supplémentaire ?

Combien allons-nous gagner en payant 300.000 € de plus ?

M. le Bourgmestre.- J'assume complètement l'organisation du grand départ du Tour de France. Vous comparez une étape et le grand départ. Une étape du Tour de France coûte toujours environ 300.000 €. Le grand départ à Bruxelles coûtera pratiquement le même prix que le départ d'Utrecht ou d'ailleurs. Comparer ce que nous avons fait en 2010 et ce que nous ferons en 2019 n'a aucun sens.

Le Tour de France est le troisième événement mondial. Aucun sport ne donne une image aussi positive d'une ville. Lors d'une Coupe Davis, par exemple, les spectateurs voient le terrain, mais ils ne voient pas la Ville. La plus belle carte postale sportive du monde, c'est le Tour de France. Pendant cinq jours, le monde du vélo sera à Bruxelles. Cela représente, rien que pour l'organisation, plus de 4.000 nuitées. Certes, cela demande de gros moyens, mais si nous voulons réussir, il ne faut pas faire les choses à moitié. Si nous voulons le grand départ du Tour de France, nous devons l'assumer. Le 50e anniversaire du premier maillot jaune d'Eddy Merckx et les 100 ans

du maillot jaune, cela fera rayonner Bruxelles. Nous en sommes à 8 millions de nuitées, soit plus de 40.000 emplois liés à l'horeca. Cet événement traversera toutes les communes. Je remercie ceux qui ont défendu ce projet que la présente majorité souhaite également soutenir, car il est positif. Certes, il coûte de l'argent, mais ses retombées sont considérables.

S'agissant des 300.000 €, nous souhaitons avoir la main sur une part des « hospitalités ». Nous payons ce montant à ASO, mais nous avons lancé un marché public avec BME aux termes duquel la Ville touche 300.000 €. Cette opération qui a trouvé preneur permet donc de réinjecter 300.000 € dans la promotion du grand départ à Bruxelles. Elle nous a permis de négocier les « hospitalités » pour nous, pour les entreprises, pour faire valoir ce que nous avons fait avec les écoles, les maisons de jeunes, les clubs de sport. Bruxelles mérite des événements de dimension mondiale. Je souhaite que les Bruxellois s'approprient le départ du Tour de France. Le vélo mérite une place particulière. Je suis convaincu que les Bruxellois, les Belges, le monde entier et les 184 nationalités représentées à Bruxelles accueilleront positivement cet événement.

M. Mampaka.- Nous avons des outils performants. Nous confions un marché public à une tierce personne. J'aurais préféré que la Ville garde la main, plutôt que lancer un appel à projets.

J'espère que les Conseillers communaux seront invités à participer aux festivités, tout comme nos jeunes des Marolles qui n'ont pas les moyens d'assister à une arrivée du Tour de France sur les Champs-Élysées.

M. Coomans de Brachène.- Je souhaiterais intervenir sur le point 40 concernant la vente coordonnée des surfaces de bpost et de la Ville de Bruxelles dans le bâtiment Centre Monnaie. Ce point me tient à cœur. À l'époque, j'avais signalé que le prix qui nous était proposé n'était pas suffisant et que nous pouvions obtenir mieux. Il s'agit en effet d'un lieu extraordinaire. J'ai pu convaincre bpost de travailler en commun avec

nous sur cette opération. En février dernier, j'étais très enthousiaste d'apprendre que nous avons pu finaliser un préaccord à cet égard. Bpost possède environ 41.000 m² contre 20.000 pour la Ville.

Ce qui me rend plus dubitatif, c'est que le choix du futur candidat semble reposer sur le seul critère financier. Or il s'agit d'une opération extrêmement délicate dans un lieu névralgique de la Ville : une station de métro, un centre commercial, un cœur de ville entre la rue Neuve, première artère commerçante du pays, et les boulevards du centre pour lesquels nous nous sommes battus sous la dernière législature. En l'espèce, rien de ce qui concerne l'architecture, les affectations et les modifications esthétiques n'est abordé.

À l'époque, beaucoup disaient souhaiter la destruction de la tour qui se trouve en face de la nôtre pour en faire un grand parc. J'avais dû leur expliquer qu'un tel projet ne pouvait pas être financé, car cette tour valait entre 40 et 60 millions.

Nous nous devons d'améliorer l'esthétique de cette tour conçue dans les années 60 et terminée dans les années 70.

De heer Vanden Borre.- Mevrouw de voorzitter, ik sluit mij aan bij de heer Coomans de Brachène. Uit de lezing van het dossier blijkt toch wel dat dit gebouw een van de meest centrale en belangrijke gebouwen is in het centrum van Brussel, maar tegelijkertijd bekend staat als een van de steenpuisten van het centrum. Het gebouw straalt nog echt de Sofjet-stijl uit en heeft nood aan een volledige upgrade om het stadscentrum in de 21^{ste} eeuw te brengen. Het dossier is echter bijzonder beknopt. Het bevat geen enkel oordeel over het contract. Er is geen informatie over de prijs. Er is geen informatie over voorwaarden. Het is bijgevolg onmogelijk er conclusies aan te koppelen.

De opwaardering van het centrum is toch wel van essentieel belang voor de stad Brussel. Een bouwambitie was nu net een uitgelezen kans om het centrum op architecturaal vlak opnieuw op de kaart te zetten. Het gebeurt echter niet.

Ik sluit mij ook aan bij een al eerder gehoorde kritiek van bouwmeester Kristiaan Borret, namelijk dat een architectuurwedstrijd hier wel degelijk een oplossing zou kunnen bieden. Ik vraag de stad dan ook waarom deze keuze niet werd gehonoreerd.

Mevrouw Dhont.- Mevrouw de voorzitter, ik zou graag weten waarom dit gebouw wordt verkocht.

Het gebouw is centraal gelegen in de voetgangerszone. Op die as wonen 900 gezinnen die huren van de Regie. We zouden daar een ideale plaats kunnen maken voor een ontmoetingsplaats, een gemeenschapscentrum voor de bewoners van de buurt, voor een wijkcentrum of een participatiecentrum. Men kiest echter voor de verkoop van een openbaar gebouw – we weten ook niet tegen welke prijs – terwijl er in de voetgangerszone nood is aan dergelijke openbare gebouwen.

Ik vind het triest dat men een openbaar gebouw uit handen geeft, puur om financiële redenen, of misschien zijn er nog andere.

M. le Bourgmestre.- Madame Dhont, le Collège a lu dans vos pensées... En effet, le bâtiment comptera 3.000 m² d'équipements collectifs dont nous devons réfléchir ensemble à l'affectation (grande bibliothèque publique, crèche...). Nous voulons lancer un grand débat sur l'affectation de la salle des guichets de la poste dans un espace occupé par le pouvoir public. Cela est prévu dans le projet qui a été retenu. Il nous semble qu'en plein centre-ville, au cœur du piétonnier, c'est le lieu idéal pour l'installation d'un équipement collectif.

L'appel d'offres a été lancé par bpost. Les deux candidats présélectionnés ont remis un projet pour le même montant, à 300.000 € près. La Ville touchera 24 millions €, qui permettront de réduire le coût du déménagement du centre administratif, d'améliorer le confort de nos agents, voire de financer d'autres équipements.

Pendant des années, il nous a été dit que la copropriété verticale était impossible. En l'espèce, c'est l'inverse : un socle commercial, un espace collectif géré par la Ville de Bruxelles, un hôtel, du logement et du bureau. La poste restera dans le centre-ville,

dans le bâtiment d'en face, ce qui représente 4.000 travailleurs. Pour le patron de bpost et moi-même, il était indispensable de montrer que deux services publics pouvaient travailler ensemble et améliorer les conditions de travail de leurs agents. Les 4.000 agents de la poste resteront donc à proximité du tram et du métro, dans un espace public remodelé à côté de leurs collègues de la Ville de Bruxelles. Les bureaux situés dans le le bâtiment d'en face attireront d'autres entreprises.

Sur le plan de l'architecture, nous pourrons résoudre les problèmes de mobilité de la rue de l'Évêque et de la rue de Laeken, avec une connexion entre l'ancien centre administratif et la tour Multi, et de nouvelles sorties et entrées au parking souterrain. Nous en sommes aux esquisses architecturales. Suivra la procédure d'obtention des permis. Il faudra que les gens soient inventifs pour ce bâtiment iconique. Le regroupement en vue de la vente permettra d'aboutir à un projet cohérent. Tant bpost que la Ville, les habitants et les usagers profiteront du développement d'un tel projet offrant une réelle mixité de fonctions. Cela aurait été impossible il y a quinze ans. Tous les développeurs nous auraient dit qu'une telle mixité de fonctions est impossible. Je pense toutefois que cette copropriété verticale apportera beaucoup de travail aux notaires...

M. Coomans de Brachène.- Nous avons réussi une belle opération. Je resterai toutefois extrêmement vigilant quant à la plus-value architecturale et l'intégration urbanistique. Il s'agit en effet d'un endroit extrêmement stratégique et ce qui a été fait dans les années 60-70 est une véritable catastrophe en termes d'intégration. La question se pose de ce que nous voulons faire de cette tour de quinze étages qui se trouve au cœur de la Ville. Comment l'intégrer dans son environnement immédiat ?

Un concours d'architecture devrait permettre à la Ville de faire le meilleur choix.

De heer Vanden Borre.- Mevrouw de voorzitter, ik dank de burgemeester voor zijn uitgebreid en verhelderend antwoord. Ik vind het alleen een beetje jammer dat die

informatie niet vroeger aan het dossier was toegevoegd want dan waren we meer op de hoogte geweest.

De Burgemeester.- Alle inlichtingen zijn te vinden in het dossier van bpost. Het is bpost die de *appel d'offre* heeft beheerd en het is normaal dat alle inlichtingen betreffende dit dossier van bpost moeten komen. Het is het mandaat van de gemeenteraad en daarom is het een beknopt dossier. Het is volgens mij toch mogelijk om dat dossier bij bpost in te kijken, want bpost is een openbare onderneming.

De heer Vanden Borre.- Goed, maar dat was slechts een opmerking terzijde. Het zou aangenamer geweest zijn voor alle gemeenteraadsleden om inzage te hebben in het dossier zodat ze zich vooraf hadden kunnen informeren.

De punten die u aanhaalt kan ik wel positief onthalen, in de eerste plaats dat bpost ter plaatse blijft, wat belangrijk is om de werkgelegenheid in de stad te houden en niet alles uit de stad te drijven. De samenwerking met bpost is dus wel een goede zaak. Ook de gemixte indeling is een positief verhaal. We stappen af van het idee van monoculturele wijken, zoals de Noordwijk, enzovoort. We moeten echt meer richting integratie gaan. Dat is wel een goede zet.

Er blijft echter de vraag op het vlak van architectuur. Over smaak en kleuren kan altijd wel gediscussieerd worden, maar echt geslaagd of vernieuwend kan je het onderste gedeelte van het gebouw toch niet noemen. Als men voor de hele toren op dezelfde weg verdergaat, vrees ik dat dit echt wel een gemiste kans is.

Ik heb de burgemeester met veel lof en overtuiging horen spreken over Brussel en de waardigheid die Brussel verdient als wereldstad, enzovoort, maar dit was echt wel de kans om van het gebouw een *landmark* in Brussel te maken, maar die kans heeft men helaas gemist.

Dossiers de M. l'échevin Hellings

Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Ouriagli

Dossiers van dhr. schepen Ouriagli

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Dhondt

Dossiers van dhr. schepen Dhondt

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Maingain

Dossiers van dhr. schepen Maingain

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Jellab

Dossiers van mevr. de schepen Jellab

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Persoons

Dossiers van mevr. de schepen Persoons

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Pinxteren

Dossiers van dhr. schepen Pinxteren

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Vote

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions - Moties

Proposition de motion introduite par M. Weytsman et Mme Vivier intitulée

« Faire de la Ville de Bruxelles la première ville Jeunes Aidants proches de Belgique »

M. Weytsman.- Je vous présenterai l'enjeu de ma proposition, l'idée étant que tous les partis se réunissent ensuite pour l'élaboration d'un texte commun.

En Belgique, près d'un million de personnes consacrent au moins 20 heures par semaine, voire 30, à un parent, un enfant, un conjoint, un ami, un voisin, un proche malade ou en situation de handicap. Ce sont donc 10 % des Belges qui sont appelés aidants proches.

Nombreux sont ceux qui l'ont été par le passé. Nombreux sont ceux qui le seront. Ils agissent par altruisme, mais aussi, le plus souvent, parce qu'ils n'ont pas d'autres solutions alternatives accessibles financièrement ou adaptées aux besoins de ces personnes. Dans les prochaines années, le nombre de personnes en perte d'autonomie va augmenter. Nous vivons en effet, en moyenne, de plus en plus longtemps et les problèmes de santé susceptibles d'invalider les personnes, comme les AVC, sont en augmentation. Dans le futur, il y aura donc de plus en plus d'aidants proches.

Outre cela, nous constatons un manque de structures à même d'accueillir ou de soutenir les personnes en situation de grande dépendance : centres de jour, institutions spécialisées, appartements accompagnés.

C'est là que les investissements doivent se faire en priorité aux niveaux tant communal, régional que fédéral. La Ville de Bruxelles n'a pas à rougir, avec ses hôpitaux, ses actions, son CPAS, ses investissements dans des centres d'accueil ou de soutien.

Il n'empêche que le soutien apporté par les aidants proches est bien souvent essentiel, en raison de leur rôle d'intermédiaires entre l'aide-ménagère et l'infirmière à domicile. Parmi ces aidants proches, il y a des aidants jeunes, enfants et adolescents de moins de 18 ans.

À Bruxelles, selon plusieurs études francophones et néerlandophones, ces jeunes aidants proches représentent entre 14 % et 20 % des enfants et adolescents. Je n'y inclus pas les jeunes qui aident parfois leurs parents pour des démarches administratives compliquées par la barrière de la langue. Il y a donc de deux à trois jeunes aidants proches par classe, dont un qui passe plus de trois heures par jour à aider un proche malade ou en situation de handicap. Les aides apportées par ces enfants et ces adolescents sont de plusieurs ordres : soins médicaux, soins plus intimes, déplacements ; éducation des frères et sœurs ; soutien émotionnel.

La situation de ces enfants et adolescents n'est souvent pas connue ni des condisciples, ni des enseignants. On a peu conscience de l'existence de ces enfants et de ce qu'ils font. Eux-mêmes n'ont pas conscience qu'ils sont dans la situation de jeunes aidants proches.

La motion déposée ce lundi vise à faire de la Ville de Bruxelles la première ville Jeunes Aidants proches de Belgique, en complément de ce qui est en cours d'élaboration au sein du gouvernement bruxellois pour les aidants proches en général, avec cinq engagements très clairs :

- Une ville qui connaît et reconnaît cette situation. Nous avons souhaité déposer cette motion, car rien n'est prévu dans l'accord de majorité à cet effet. Je présume qu'il s'agit d'un oubli.
- Une ville qui n'oublie pas ses jeunes et souhaite les soutenir et s'assurer que leurs responsabilités ne les empêchent pas de s'épanouir et d'apprendre. Ces jeunes peuvent devenir vulnérables lorsque la charge des soins et la responsabilité qui reposent sur eux deviennent excessives et inappropriées pour leur âge. Nous devons alors intervenir, notamment en examinant comment apporter du soutien à ces familles.
- Une Ville qui s'engage à former et à sensibiliser les adultes auxquels les jeunes aidants sont confrontés, que ce soit dans notre administration communale, dans nos écoles, dans les institutions publiques, dans nos associations.
- Une Ville prête à les aider, via des assistants sociaux, des psychologues ou des personnes de référence, notamment dans leurs démarches.

Pour ce faire, nous proposons d'identifier directement, au sein de notre administration, une personne de référence clairement identifiée comme « Monsieur ou Madame Jeunes aidants proches » afin d'accompagner les jeunes et les collègues amenés tout naturellement à être la personne de référence dans leurs problématiques. Cette personne pourra faire rapport régulièrement au Collège des mesures à prendre.

Nous proposons également de développer des plateformes de communication suffisantes (internet, Facebook, numéro de téléphone) où les jeunes aidants auront accès à des informations communales qui les concernent (droit, santé) et qui puissent recueillir leurs suggestions, leurs difficultés.

- Une ville et des écoles qui comprennent les implications d'une telle responsabilité tout en assurant des exigences d'enseignement pour tous. Nous proposons que les écoles mettent à disposition un lieu pour que ces jeunes puissent se rencontrer et se retrouver avec d'autres jeunes vivant les mêmes réalités. L'expérience d'autres pays européens nous éclaire à ce sujet : c'est d'abord entre eux, entre jeunes vivant des situations semblables que le soutien est le plus efficace.

Nous demandons également de permettre aux directions d'école une certaine souplesse dans les horaires. Il ne s'agit absolument pas de déresponsabiliser ces jeunes, mais de faire preuve d'une certaine tolérance, dans le chef des directions, quand de tels jeunes doivent manquer un cours. Les directions d'école doivent aussi bénéficier des financements nécessaires pour proposer à ces mêmes jeunes des mesures de médiation ou de rattrapage. Il s'agit d'adopter une attitude humaine, tout en imposant à tous les mêmes exigences d'enseignement.

Je me réjouis que nous puissions ensemble améliorer la présente proposition, laquelle pourrait faire flores dans d'autres communes bruxelloises.

M. Wauters.- Il s'agit d'un dossier important qui vise tout simplement la qualité de vie. Nous sommes donc prêts à porter ce texte ensemble.

Mme Hariche, échevine.- C'est précisément parce que nous considérons cette problématique comme importante que j'ai suggéré, avec le Collège, de créer un groupe de travail composé de membres de chaque groupe politique du Conseil

communal, en espérant que le texte puisse être amendé de manière à ce qu'il soit voté à l'unanimité. Au vu des discussions que nous avons eues, j'ai le sentiment que nous y arriverons.

Mme El Bakri. - Sur le fond, le PTB ne peut que soutenir le texte. Il est toutefois culotté de la part d'un élu du groupe MR, dont le parti participe au gouvernement fédéral, de proposer une telle motion. En Belgique, 1 million de personnes sont considérés comme aidants proches, dont beaucoup de jeunes qui s'occupent de leurs parents, de leurs frères ou leurs sœurs handicapés... Nous sommes en présence d'un parti qui refuse de refinancer le non-marchand. Il y a beaucoup de choses à faire. Au niveau fédéral, nous sommes en présence du parti le plus antisocial, qui liquide une série d'acquis sociaux. Je rappelle le récent scandale de la Vierge noire. Nous avons interrogé la ministre De Block à ce sujet.

Mme la Présidente. - En l'espèce, l'objet est de travailler avec tous les groupes politiques sur une proposition de motion, pas de critiquer un parti politique au niveau fédéral.

(Remarque de M. Wauters)

**Proposition de motion introduite par Mmes Dhont, El Bakri, Loulaji et
MM. Bauwens, Talbi et Tahiri concernant le soutien du mouvement Youth For
Climate**

**Proposition de motion introduite par Mme Hoessen, Mme Nagy et M. Zian
concernant le mouvement « Youth For Climate » et son impact pour la Ville de
Bruxelles**

**Voorstel van motie ingediend door mevr. Hoessen, mevr. Nagy en dhr. Zian
betreffende de beweging "Youth For Climate" en de impact ervan voor de Stad
Brussel**

Discussion jointe

M. Bauwens. - Il y a une semaine, le PTB a introduit une motion visant le soutien au

mouvement Youth for the Climate. Notre proposition a déjà été déposée dans d'autres communes, où elle est discutée. Elle a été votée dans une majorité où siège Ecolo. Il y a donc un espoir de collaboration.

L'idée est de déposer des amendements à la motion proposée par la majorité et de voter le texte ainsi amendé, ou de voter celle que nous avons déjà déposée.

Amendement n° 1

« Rajouter avant le considérant A les trois considérants suivants :

« Le 14 décembre dernier, lors du dernier jour de la Conférence de l'ONU sur le climat (COP24), une jeune Suédoise de 15 ans, Greta Thunberg, a fait face aux représentants des 196 pays présents, rejointe ensuite par une trentaine d'élèves, pour réclamer aux dirigeants des actions contre le changement climatique. « Ce que nous faisons ou non aujourd'hui affectera ma vie tout entière et celle de mes enfants et petits-enfants. Ce que nous faisons ou non aujourd'hui, ma génération n'aura pas le pouvoir de revenir dessus. [...] Notre civilisation est en train d'être sacrifiée pour qu'un tout petit nombre de personnes aient la possibilité de continuer à amasser d'énormes profits. Notre biosphère est en train d'être sacrifiée pour que les gens riches des pays comme le mien puissent vivre dans le luxe. C'est la souffrance de beaucoup qui paie pour l'opulence de quelques-uns. [...] Nous sommes à court d'excuses et de temps. Nous sommes venus ici pour vous informer que le changement s'annonce, que cela vous plaise ou non », a prévenu la jeune fille, avant de conclure : « Le vrai pouvoir appartient au peuple. »

Greta Thunberg est devenue célèbre après avoir commencé à manifester, seule, chaque semaine, devant le parlement suédois. « Certains disent que je devrais plutôt être à l'école, mais pourquoi étudier pour un futur qui n'existera peut-être pas, quand personne n'essaie de sauver ce futur ? », explique-t-elle. Elle a poursuivi sa grève tous les vendredis après la COP24.

En Belgique, deux lycéennes ont à leur tour appelé à faire une grève des écoliers le jeudi 10 janvier en donnant rendez-vous à 10h30 à Bruxelles pour manifester pour le climat. Trois mille élèves de tout le pays étaient présents à cet appel. Un appel similaire a été lancé pour le jeudi 17 janvier avec le même succès, et des actions locales auront encore lieu la semaine suivantes dans de nombreuses villes et communes.

Ces élèves ont mieux compris leurs cours de sciences que de nombreux responsables politiques et en ont tiré les conclusions qui s'imposent. Ils méritent notre soutien. Ils ne doivent pas être sanctionnés pour s'être absentés des cours. Leur absence aux cours est largement justifiée par l'enjeu climatique pour lequel ils manifestent. Leurs actions doivent être considérées comme une « sortie climat », comme il existe d'autres sorties scolaires. »

Amendement n° 2

« Dans les demandes du Conseil communal de la Ville de Bruxelles au Collège, remplacer la première demande de « mettre rapidement en œuvre le « Plan climat » adopté par le Conseil en mai 2018 et le chapitre « Climat » du tout récent accord de majorité 2018-2024 » par la demande suivante : « revoir le « Plan climat » adopté par le Conseil en mai 2018 pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique du GIEC. » »

Justification

L'amendement que la majorité propose consiste à demander que le Plan climat communal de mai 2018 soit plus rapidement mis en œuvre. Le PTB s'étonne que la nouvelle majorité, avec Groen-Ecolo, veuille appliquer un plan climatique voté avec le MR, qui n'est pas le parti le plus mobilisé pour le climat, dont les objectifs sont moindres que ceux du GIEC.

Amendement n° 3

« Dans les demandes du Conseil communal de la Ville de Bruxelles au Collège, remplacer la deuxième demande : « de privilégier des mesures éducatives et instructives en lien avec l'objet des manifestations afin d'en faire une véritable expérience d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté pour les élèves en obligation scolaire dont l'absence est injustifiée » par « de décider que dans l'enseignement communal de la Ville de Bruxelles, aucune procédure de sanction (ni disciplinaire ni au niveau des points et des tests) ne sera entamée dans le cadre de la participation des élèves aux manifestations et autres actions de grève pour le climat. » »

Justification

Nous avons l'impression que partout dans le pays, les ministres et les communes disent aux élèves qu'ils sont fantastiques et que l'on va venir dans leurs écoles pour mieux expliquer les enjeux climatiques. Vu l'ampleur des manifestations, nous croyons que les jeunes ont parfaitement compris les défis climatiques et qu'ils disent que c'est à la commune d'écouter les experts du climat et de prendre ensuite des mesures.

Mevrouw Hoessen.- Mevrouw de voorzitter, betreffende het eerste amendement zijn wij van mening dat het in feite op hetzelfde neerkomt, gewoon wat langer is. Het derde amendement vermindert wat wij wensen. Die begeleidende maatregelen, die schoolse instructies, tot het niet sanctioneren van de leerlingen. Wij kunnen het daar niet eens mee zijn.

Mme Nagy.- Nous pouvons nous réjouir que le Conseil communal de la Ville de Bruxelles, en écho aux manifestations des jeunes pour le climat, discute de cet important sujet et vote une motion qui soutiendra leur action. Nous affirmons ainsi notre forte implication dans la question climatique. Le rapport du GIEC nous dit depuis décembre que dans l'état actuel des décisions prises en la matière, nous ne

pourrons pas atténuer les effets des gaz à effet de serre pour limiter la hausse des températures à 1,5 ou 2°. Au-delà de cette hausse, les effets sur la survie de l'humanité sont extrêmement graves. M. Zian est à l'initiative du Plan climat. Notre Conseil affirme ainsi avoir entendu les appels à prendre des mesures pour relever le défi climatique.

Les amendements déposés par le PTB ne contiennent pas d'éléments d'opérationnalité, contrairement à la proposition des groupes Ecolo-Groen, PS et DéFI. Il faut d'abord prendre connaissance du Plan climat de la Ville de Bruxelles. À l'époque, dans l'opposition, je l'avais voté en considérant qu'il allait dans le bon sens. L'engagement avait été pris de l'évaluer et de l'approfondir, comme le recommande d'ailleurs le GIEC. Le Plan climat fixe des objectifs, donne des indicateurs et identifie des actions à mener, ce qui est important. L'amendement du PTB qui consiste à revoir ledit plan ne fait que retarder une démarche dont les effets sur les émissions de CO2 seront palpables pour la Ville de Bruxelles. En ce sens, votre proposition va moins loin que celle de la majorité.

M. Zian. - Je partage les arguments avancés par Mme Nagy. Le premier amendement déposé par le PTB s'enferme dans une idéologie, alors qu'il faut en l'occurrence dégager un consensus le plus large possible. Je ne vois pas en quoi le Plan climat adopté par la Ville en mai devrait déjà être jeté aux oubliettes, sous prétexte que les ambitions exprimées dans le rapport du GIEC sont beaucoup plus fortes. Le Plan climat que nous avons adopté à l'unanimité est la déclinaison d'une trentaine de mesures visant à ce que la Ville soit exemplaire en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de réduction de celles-ci à l'horizon 2030. L'ensemble des objectifs fixés dans ce plan étaient soumis à évaluation. Après quelques mois, dire que ce plan n'en est pas un et qu'il faut se référer uniquement au rapport du GIEC me semble purement relever de l'idéologie.

(Remarque de Mme El Bakri)

Dites-moi quelles mesures du Plan climat sont dépassées ! Vous instrumentalisez le rapport du GIEC qui fixe un objectif global de limitation des émissions de gaz à effet de serre. Comment y parvenir ? C'est là que réside toute la pertinence du Plan climat. Attendons qu'il soit évalué par le Collège. Nous reviendrons ensuite vers les conseillers communaux pour en débattre.

Votre premier amendement rappelle que l'initiative de la mobilisation des lycéens revient à une lycéenne suédoise. Selon moi, il n'apporte aucune plus-value à la motion.

S'agissant du troisième amendement, je ne peux que le rejeter. Il vise à faire en sorte que nous, en tant qu'adultes, prônions l'irresponsabilité des jeunes qui ont déjà manqué les cours à trois reprises, certes pour des motifs louables. Mais comment en faire de véritables acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique en leur disant de manquer les cours et d'aller manifester ? Cela me semble assez irresponsable de la part des adultes que nous sommes. Il y a lieu de former les jeunes, quitte à ce que les enseignants consacrent des moments pédagogiques forts à ces questions, mais nous nous opposons aux sanctions inutiles. Nous plaçons pour des moments de discussion sur la meilleure façon d'aborder la question climatique. Pour toutes ces raisons, mon groupe rejettera les amendements que vous avez déposés.

Mme Hariche, échevine.- Les initiatives citoyennes de ces jeunes sont exemplaires à bien des égards : ils ont parfaitement saisi que l'enjeu climatique est sans doute le principal défi du 21^e siècle et que leur génération et celles qui vont suivre pourraient être les principales victimes de ces dérives inquiétantes.

En tant que citoyenne, en tant que maman, je m'en réjouis. En tant qu'échevine de l'instruction publique, je me dois néanmoins d'attirer l'attention des parents des élèves en obligation scolaire sur le fait que ces manifestations ont lieu systématiquement le même jour aux mêmes heures et que leurs enfants, s'ils y

participent assidûment, manquent les mêmes cours, ce qui risque de leur porter préjudice.

Pour rassurer le PTB, sachez que nous avons demandé à nos directions d'école de ne pas organiser d'épreuves importantes à ces moments et d'accueillir avec bienveillance toutes les initiatives des élèves.

Mais au-delà des manifestations, notre département est surtout sensible à ces enjeux, tant climatiques que citoyens, cela depuis de nombreuses années.

Rappelons que notre pouvoir organisateur adhère pleinement à une neutralité active qui consiste, d'une part, à dispenser des connaissances et des savoirs scientifiquement avérés, mais aussi à développer chez nos élèves un esprit critique aiguisé qui leur permette de se faire un point de vue éclairé.

Cela est indispensable, vu la complexité du débat climatique et la puissance des lobbies industriels qui n'hésitent pas à recruter des scientifiques de haut niveau pour étayer leurs thèses climato-sceptiques, voire « climato-négationnistes », et ainsi tenter de minimiser les effets néfastes de leurs entreprises. Ou encore parce que d'importantes sociétés, notamment automobiles, n'hésitent pas à truquer leurs chiffres pour abuser le consommateur.

Comprendre pour mieux agir doit donc rester au cœur des préoccupations du département de l'instruction publique.

De plus, la question climatique pouvant être abordée par différents biais dans de nombreux cours (physique, chimie, biologie...), une réflexion a été lancée par le directeur général au sein de nos établissements scolaires pour articuler ces disciplines et permettre à nos élèves de mieux appréhender les divers aspects et la complexité de l'enjeu climatique.

Cet objectif et ces initiatives viennent renforcer un panel d'actions ambitieuses en la matière, inscrites dans le programme de majorité pour le département de l'instruction publique : plans de déplacement, aménagements des abords d'écoles, projets d'éducation au développement durable et à la protection de l'environnement, plans d'investissement dans des écoles quasiment passives (isolation, double vitrage...), un équipement et un mobilier durables...

Assorties d'indicateurs, toutes ces initiatives seront inscrites dans le nouveau plan stratégique de l'instruction publique qui comprendra également un échéancier et un processus d'évaluation. Je vous invite à parcourir attentivement, chaque année, le rapport annuel qui dressera un état de la situation et nous indiquera où nous en sommes dans la réalisation dudit plan stratégique.

M. Wauters.- Nous avons tous voté le Plan climat de la Ville de Bruxelles. À l'époque, nous avons estimé que l'on pouvait aller encore plus loin, mais nous étions heureux de disposer désormais d'un socle sur lequel travailler ensemble. Tous les niveaux de pouvoir doivent faire leur travail. En l'espèce, le niveau communal prend ses responsabilités et c'est une très bonne chose. Toutefois, nous constatons qu'il faut faire plus et plus vite. Cette prise de conscience individuelle et collective par les communes, les Régions, les États, l'Europe est fondamentale.

J'en viens aux amendements déposés par le PTP. Selon nous, le premier n'apporte guère de plus-value. Pour le second, je serais d'accord sur le fait de remplacer « mettre rapidement en œuvre » par « approfondir, étoffer et enrichir ».

S'agissant du troisième amendement, l'aspect éducatif est extrêmement important. Je suis ravi d'entendre Mme Hariche nous dire que la Ville de Bruxelles a la volonté d'encadrer les choses. Il en va de même dans tous les réseaux. Toutes les directions et tous les pouvoirs organisateurs qui ont compris l'importance de l'enjeu répondent très positivement et mettent en place un bon encadrement des jeunes. Bien entendu, si ces manifestations ont lieu tous les jeudis à la même heure, cela risque de poser

problème.

Je préfère maintenir le texte dans sa version originale.

Je propose que nous nous revoyions régulièrement, majorité et opposition, pour aller plus loin dans les mesures proposées, vu l'urgence. Cela vaut pour les matières qui relèvent directement de la commune, mais aussi pour une série d'incitants comme l'isolation des maisons privées. Nous devons réfléchir à la manière d'optimiser une série de propositions très concrètes d'aide à l'isolation des bâtiments privés. Nous reviendrons avec des propositions qui vont dans ce sens.

Sous cette législature, il serait bon de disposer d'un lieu où nous pourrions évaluer et améliorer les dispositifs mis en place. Cela rejoindrait la proposition du PTB. Si, pendant les six ans qui viennent, majorité et opposition souhaitent travailler sur une évaluation et une optimisation du Plan climat, nous sommes preneurs et nous avons des propositions à soumettre.

M. Weytsman.- Je suis assez fier de voir la jeunesse se mobiliser, militer pour un meilleur environnement, envoyer un message clair aux communes, aux Régions, à l'État fédéral et à la Communauté française, leur demandant de faire plus. Leur message exprime également leur souhait d'une démocratie plus participative et plus directe. Le MR entend ce message. Nous voulons faire plus et plus vite. Nous l'avons déjà dit lors de la discussion de l'accord de majorité. Le MR soutiendra toute réforme qui consiste à progresser plus rapidement, pour autant que l'on respecte les enjeux du développement durable. Le développement durable doit clairement faire partie du projet pédagogique de nos écoles. Par développement durable, j'entends les questions écologiques, économiques et sociales. Tous les problèmes doivent être envisagés sous ces trois angles.

Je partage la proposition du Collège qui vise à faire des manifestations un tremplin vers plus de pédagogie, sans volonté d'être condescendant. Il s'agit de contextualiser

et de travailler avec les jeunes.

Je ne soutiens pas la deuxième partie de la motion du PTB. Que les jeunes souhaitent se faire entendre est une bonne chose, mais il faut que les parents et les écoles garantissent que cela ne se fasse pas au détriment de l'avenir des enfants.

L'enseignement est obligatoire et déroger à ce principe doit être exceptionnel, certainement pas récurrent. Je fais pleinement confiance aux directions d'école.

S'agissant de la proposition du Collège, nous partageons ses objectifs, mais je souhaite plus d'ambition, plus d'action et plus de pédagogie sur deux niveaux.

D'abord, les constats des mesures prises. On ne peut pas laisser dire que rien n'a été fait. Le gouvernement fédéral a investi massivement dans l'installation d'éoliennes offshore de 4 GWh. Il s'agit d'un plan d'investissement sans commune mesure dans l'histoire de notre pays. Le gouvernement bruxellois est un exemple dans le domaine de la construction de logements passifs. Des experts viennent du monde entier pour étudier la construction de logements passifs dans notre Région. La Ville de Bruxelles a été la première à voter un Plan climat ambitieux. Ce n'est pas manquer d'empathie envers ces jeunes que d'expliquer ce qui a déjà été fait. Or la motion du Collège ne le fait pas.

Ensuite, une fois expliqué ce qui a déjà été fait, il faut expliquer ce qui sera fait pour répondre aux attentes. Le Collège PS-MR a été très ambitieux dans la défense du Plan climat et le nouveau Collège l'est peut-être encore plus, même si cela n'apparaît pas dans son accord de majorité. Mais nous ne pouvons pas, en même temps, applaudir les jeunes qui manifestent dans la rue et les renvoyer à de vieux accords de majorité qui ne répondent pas à leurs questions.

Malgré l'urgence médiatique pour certains, nous devons leur dire la vérité. Nous ne pouvons pas leur répondre en deux ou trois semaines. Nous devons nous réunir et

débatte de quatre ou cinq idées-phares, avec tous les partis politiques, des experts et ces jeunes. Je souhaite que les écoles nomment chacune un jeune qui puisse venir discuter avec nous d'actions concrètes, innovantes, ambitieuses, disruptives. De telles actions auront également une valeur pédagogique.

Il nous sera difficile de voter cette motion si nous en restons à de vieux textes généraux sans nous mettre d'accord sur des actions concrètes. Je propose de créer un groupe de travail et d'identifier, avec les jeunes, quatre ou cinq idées fortes. Nous pourrions ensuite voter ces propositions à l'unanimité et les envoyer aux gouvernements fédéral, flamand, wallon et bruxellois. Ce n'est que dans ces conditions que nous serons crédibles.

Vanden Borre.- Mevrouw de voorzitter, in amendement 2 wordt gevraagd het klimaatplan zoals het in het oorspronkelijke voorstel van mevrouw Hoesen staat zo snel mogelijk aan te nemen. Het is toch opvallend dat Ecolo-Groen zich vorige zondag tijdens de manifestatie het luidst heeft laten horen om de beweging politiek te claimen, om uit te halen naar de federale staat, de Vlaamse overheid omdat er onvoldoende inspanningen worden gedaan. Vandaag zien we in de gemeenteraad echter dat diezelfde partij gewoon het plan aanneemt dat het College de vorige regeerperiode heeft opgesteld.

Waar is jullie extra bijdrage? Wat is jullie input? Wat is jullie bijkomend engagement? Welke ambitieuze doelstellingen hebben jullie? Hoe gaan jullie die realiseren? Welke financiële middelen worden daar tegenover gesteld?

Als we echt zo ambitieus willen zijn zoals jullie beweren op de straten moet dat ook blijken uit de documenten, uit de nieuwe stappen die jullie in het nieuwe College zullen nemen.

Ik ben bereid om daar met open vizier naar te luisteren, maar we moeten goed beseffen dat bijkomende engagementen ook bijkomende financiële engagementen betekenen, zeker in een stad als Brussel want we weten dat 67% van de Co2 uitstoot van gebouwen komt. Als we daar echt iets aan willen doen, betekent dat massaal

investeren en hoe gaan we dat als overheid doen? Dat is een uiterst belangrijke vraag. Voor wat, ten tweede, de oproep van Youth for Climate betreft. Ik sluit mij aan bij mijn collega's voor wat betreft het jeugdige engagement en de bezorgdheid voor de toekomst van onze planeet. Maar we moeten ook kijken naar de gevolgen van deze actie op het vlak van spijbelen. In het Brussels Hoofdstedelijk Gewest verlaat 14,8% van de jongeren het secundair onderwijs zonder diploma, of 1 op 7 leerlingen. Dat zijn hallucinante cijfers. We hypothekeren de toekomst van die jongeren als we ze verder gaan steunen in hun spijbelacties. Ik vind dat een spijtige zaak.

Het gaat bovendien in tegen het eigen beleid. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest investeert jaarlijks 7 miljoen euro om schooluitval en spijbelen te bestrijden.

Enerzijds spijbelen tegengaan en anderzijds het spijbelen aanmoedigen is toch geen voorbeeld van een consequent beleid.

Ik pleit ervoor om de belangrijkste grondstof die we in Brussel hebben, namelijk onze hersenen en zeker de hersenen van de jeugd maximaal te ontwikkelen, met het oog op samenwerking. Ik hoor hier interesse van zowel de meerderheid als van de oppositie om een echt gedragen klimaatbeleid te voeren. Ik wil daar zeker aan meewerken, op voorwaarde dat het een onderbouwd, berekend en becijferd beleid is en dat de gevolgen van onze acties duidelijk zijn voor iedereen, voor al onze burgers.

M. Hellings, échevin.- Je félicite les trois conseillers qui ont pris l'initiative de cette proposition de motion, Mme Hoessen, Mme Nagy et M. Zian, lequel est le père du Plan climat de la Ville de Bruxelles.

La Ville de Bruxelles peut se réjouir de voir sur son territoire manifester des jeunes et moins jeunes pour le climat, et de montrer au monde entier qu'à Bruxelles, une initiative citoyenne de telle ampleur a vu le jour. C'est à Bruxelles que les marches pour la justice climatique ont commencé et nous devons nous en féliciter.

Pour la première fois dans l'histoire politique de ce pays, un mouvement social de très grande ampleur nous demande à nous tous, toutes couleurs politiques confondues,

d'agir plus vite, plus fort pour le climat. Nous devons l'entendre. La motion déposée par Mme Hoessen, Mme Nagy et M. Zian va dans ce sens.

Pourquoi le Collège et l'échevin du climat ne proposent-ils pas dans leur motion une modification immédiate ? À la page 68 de l'accord de majorité, il est dit que pour évaluer et renforcer la mise en œuvre de l'actuel Agenda 21 et du Plan climat, ces plans seront fusionnés et coordonnés, et qu'ils feront l'objet d'une réévaluation dès maintenant en vue d'une modification en 2020. En d'autres termes, les objectifs et la méthode du Plan climat et de l'Agenda 21 revu feront l'objet dès maintenant d'un processus participatif de modification, avec les jeunes, les comités de quartier, les entreprises, nos asbl et les fonctionnaires. De nouvelles ambitions seront proposées au Conseil pour un Plan climat qui, je le rappelle, a été adopté en mai dernier.

Pour ce faire, nous nous aidons d'un tableau de bord tenu par la cellule du développement durable. L'évaluation du Plan climat et de l'Agenda 21 reposera sur les outils existants.

Monsieur Wauters, la Ville se concentre, dans son Plan climat, sur l'isolation des toits publics, à commencer par ceux des écoles, sur l'amélioration énergétique par le remplacement de certains châssis et sur le placement de panneaux photovoltaïques. Ces mesures seront amplifiées dans le budget 2019. Les bâtiments privés relèvent de la Région. Mme Fremault est la ministre régionale en charge de l'environnement. C'est le rôle de la Région, et pas celui de la Ville, d'aider les citoyens bruxellois à isoler leurs bâtiments.

Il est prévu que ladite proposition sera envoyée au Premier ministre, à la ministre fédérale de l'Énergie et de l'Environnement, et à la ministre bruxelloise chargée de l'environnement.

(Remarque de M. Weytsman)

La prétention de la Ville de Bruxelles est grande, mais pas au point de donner des leçons à la Wallonie et à la Flandre.

Monsieur Vanden Borre, nous sommes dans un processus de modification du Plan climat qui apparaîtra dans le budget 2019. Je trouve culotté que vous osiez nous demander d'avoir plus d'ambition, alors qu'hier soir encore, M. Bart De Wever a osé faire la leçon aux jeunes qui manifestaient dans nos rues en disant que « les gens ne devaient pas croire aux prédictions d'apocalypse ». Il a ajouté aujourd'hui que pour lui, la solution était le nucléaire. Nous, conseillers et échevins de la Ville de Bruxelles, nous sommes davantage à l'écoute d'une autre De Wever, Anuna. Et c'est à cette Anuna De Wever que la majorité répondra.

Mevrouw Ampe.- Mevrouw de voorzitter, bij de bespreking van het beleidsplan hebben we vastgesteld dat er eigenlijk geen tegengewicht meer is voor de PS. Hetzelfde hebben we net nog vastgesteld bij de interpellatie over de intimidaties die er aan de hand zijn in de Franstalige scholen van de stad Brussel. Nu stellen we nog iets veel ergers vast. Het gaat over het klimaatplan. De jongeren komen op straat, meisjes zoals Anuna De Wever tonen lef, maar er is zelfs geen voorstel. Men gaat verder met een klimaatplan dat nog onder de blauw-rode coalitie is opgesteld. Ik denk echter dat de jongeren die op straat komen toch wel een extra bijdrage van de Groenen hadden verwacht, maar blijkbaar was dat volgens die partij niet meer nodig.

Op straat en door de experts inzake klimatologie zijn er vandaag nog talrijke zaken toegevoegd aan wat we op het moment van de afspraak over het klimaatplan al kenden en het is jammer dat deze extra ideeën en extra suggesties niet door dit College worden opgenomen. Dat zou nochtans mooi geweest zijn.

Ik noem een voorbeeld, namelijk de impacttoets. Er wordt door velen gesuggereerd op te lijsten welke zaken de meeste impact hebben in alle maatregelen die voorgesteld zijn en feedback te geven over de genomen maatregelen. Die feedback zou om de zoveel maanden aan deze gemeenteraad kunnen worden gegeven en

tevens aan de jongeren die betogen zodat kan worden vastgesteld wat gerealiseerd is, welke impact dat heeft op het klimaat, het milieu en de schone lucht en alle andere zaken die hierin van belang zijn.

Het is echter ontstellend vast te stellen dat het College hier gewoon met lege handen komt. Ongelooflijk ! Werkelijk zero impact !

De heer Bauwens.- Mevrouw de voorzitter, toen de beweging op gang kwam zijn er heel wat interviews geweest en in één van die interviews heeft onder anderen Anuna De Wever gevraagd of de pers, mochten ze die staking niet op donderdag maar op een woensdagnamiddag georganiseerd hebben, aanwezig zou zijn geweest en ze dan dezelfde media-aandacht zouden hebben gekregen.

Iedereen, behalve de N-VA, is ervan overtuigd dat ze daar gelijk in heeft, dat deze actie van de jongeren alleen maar impact heeft gehad omdat ze tijdens en niet buiten de schooluren worden gevoerd.

Er is uiteraard altijd de discussie of er dan niet te veel lessen worden verloren en op dat vlak ben ik het enigszins eens met cdH die zegt dat ze ook zouden kunnen spijbelen op een vrijdagvoormiddag en niet altijd op donderdagnamiddag, – wat de leerlingen trouwens van plan zijn – zodat niet altijd dezelfde lessen worden gemist. Een school kan daar trouwens iets creatiever mee omspringen en bijvoorbeeld voorstellen de lessen van donderdag te verzetten naar andere dagen. Dat is perfect mogelijk.

Er is echter ook de kwestie van eindtermen. Ik lees hier gewoon even voor uit facebook van een leerlinge van Youth for Climate Brussel.

Zij zegt : “Wat een waslijst van eindtermen die we behalen door te staken. De regering zou er vaker niks van moeten bakken .

Eindterm 1. De leerlingen beseffen dat ze een maatschappelijke impact hebben op veiligheid en gezondheid.

Eindterm 2.6. De leerlingen stellen zich weerbaar op.

Eindterm 3.3. De leerlingen erkennen probleemsituaties en vragen, accepteren en

bieden hulp.

Eindterm 2.7. De leerlingen gebruiken beeld, muziek, drama of media om zichzelf uit te drukken”

Ik zal het hierbij laten want haar lijst met eindtermen is vrij lang. Dus met heel het discours over het feit dat we de leerlingen al dan niet mogen laten brossen, enzovoort, zeggen we die 35.000 leerlingen eigenlijk dat ze maar braaf terug naar de klas moeten gaan en dat wij het hier wel zullen oplossen.

Zij zijn echter van plan om verder te brossen omdat alleen op die manier naar hen wordt geluisterd. Het verbaast me trouwens dat Groen, mevrouw Almaci, deelneemt aan de betoging van de spijbelende leerlingen en hen verzekert van haar steun, terwijl hier wordt gezegd dat ze dat niet tijdens de uren mogen doen.

Protest van Groen

Als jullie hier nu verklaren dat het wel tijdens de uren mag, vind ik dat fantastisch. Ik heb een en ander misschien verkeerd geïnterpreteerd.

Mevrouw Stoops.- Wij vragen gewoon die sancties op een zeer positieve manier te doen omdat motivatie voor een jongere veel belangrijker is om iets te leren en te onthouden. Dus meedoen met iets waarbij ze het gevoel hebben dat ze gehoord worden, is zo belang rijk. Ik denk zelfs dat motivatie een bepaalde invloed gaat hebben op uitval. Ik vind het dus absoluut niet contradictorisch om spijbelen en uitval aan elkaar te linken. Ons standpunt is dat het mag worden toegelaten en dat een eventuele sanctie educatief moet zijn, met de link naar het milieu en het activisme dat die jongeren nu tentoon spreiden.

De heer Bauwens.- Dat is positief en om jullie gerust te stellen kan ik u zeggen dat de PVDA niet gekant is tegen de motie die door de meerderheid wordt ingediend, maar dat we van oordeel zijn dat ze niet ver genoeg gaat. Het klimaatplan 2018 van de meerderheid heeft lagere doelstellingen dan de GIEC. Ik heb gehoord dat de GIEC tijdsverlies is, maar wij zijn het daar niet mee eens en ik vermoed dat de meerderheid daar hetzelfde over denkt. Ik vermoed dat dit een individueel standpunt is van de

mevrouw en dat de meerderheid de doelstellingen van GIEC wel belangrijk vindt. De PVDA vraagt om de doelstellingen van het klimaatplan 2018 op te trekken. We kunnen er zeker niet onder blijven omdat ze eigenlijk al aan de lage kant zijn. Het verbaast ons ook dat in bepaalde gemeenten, bijvoorbeeld Anderlecht met een meerderheid PS, Ecolo en Défi voorstander was van onze motie, maar dat men dat hier niet is. Ik heb het een beetje moeilijk met het poneren van afwijkende politieke standpunten door partijen.

De Voorzitter.- Mijnheer Bauwens, vraagt u dat wij stemmen over de amendementen van de motie van de meerderheid of dat we over jullie motie stemmen?

De heer Bauwens.- Wij stellen voor de drie amendementen die wij hebben ingediend, te integreren in de motie van de meerderheid. Ik heb gehoord dat het eerste amendement, zeker wat betreft Greta Thunberg, wel bijval kent. Dat is belangrijk want het geeft inhoud aan de zaak. Als de amendementen van de PVDA niet mee geïntegreerd worden, stellen we voor dat we daarna over onze motie stemmen. Kan dat?

M. Weytsman.- Je n'ai pas reçu réponse à ma question. Je soutiens le texte de la motion, mais moins la réponse de M. Hellings. La motion doit expliquer ce qui a été fait et ce que nous allons faire. Elle doit jouer un rôle pédagogique. La motion devrait aussi rappeler qu'une évaluation et des modifications sont prévues. Or cela ne figure pas dans le texte, lequel renvoie à l'accord de majorité et au Plan climat. Ce n'est pas suffisant.

J'ai proposé la création d'un groupe de travail. Nous n'en sommes pas à trois semaines près... À un moment donné, il faut aussi fermer une porte, faute de quoi des jeunes seront dans les rues chaque semaine et on les renverra à chaque fois au Plan Climat.

M. Wauters.- Je partage assez les propos de M. Weytsman. Je regrette qu'il n'y ait pas d'unanimité sur un tel sujet, pour des raisons de jeux politiques. C'est réellement pénible !

Monsieur Hellings, je ne suis pas intervenu dans un esprit d'agressivité. J'ai rappelé que tous les niveaux de pouvoir et les individus peuvent prendre des mesures. Mme Fremault n'a pas à rougir de son bilan à la Région. Le ton de votre réponse ne correspondait pas à celui de mon interpellation, laquelle ne se voulait pas agressive. J'estime que la présente motion manque d'ambition et d'éléments concrets. L'amendement proposé par M. Weytsman a du sens, car il vise à informer la population qui attend une réponse du monde politique. Le texte pourrait être bien plus concret et explicatif. Se référer à l'accord de majorité ne suffit pas.

Notre groupe votera la motion déposée par la majorité, mais pas les amendements du PTB. Je répète que la proposition de M. Weytsman a tout son sens.

Mme Nagy.- La présente motion traite d'un sujet essentiel. Elle se réfère à des propositions qui sont reprises dans un document dont vous disposez tous. Un mécanisme d'évaluation et de révision est prévu. Nous savons de quoi il s'agit. Ceux qui ne le savent pas n'ont qu'à lire le Plan climat. J'en appelle à tous les membres de l'opposition pour qu'ils posent un geste et reconnaissent que les propositions contenues dans le Plan climat sont extrêmement positives. Nous avons entendu les attentes des manifestants et nous allons aller de l'avant. En votant le texte, le Conseil, opposition et majorité, sortirait grandi.

Votes

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion et les amendements déposés par Mmes Dhont, El Bakri, Loulaji et MM. Bauwens, Talbi et Tahiri concernant le soutien du mouvement Youth For Climate.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- La proposition et les amendements sont rejetés.

Mme la Présidente.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion introduite par Mme Hoessen, Mme Nagy et M. Zian concernant le mouvement « Youth For Climate » et son impact pour la Ville de Bruxelles.

M. Weytsman.- La présente motion est fondamentale. Nous avons soumis des propositions claires qui rencontrent parfaitement les objectifs du texte. Nous sommes quatre partis à avoir demandé la création d'un groupe de travail. Pour le MR, il s'agit simplement d'introduire dans le texte les propos tenus par M. Hellings, rien de plus. Il s'agit d'une motion qui s'adresse aux jeunes, mais qui ne fait preuve d'aucune pédagogie sur les deux volets que j'ai cités : les constats et les perspectives. Nous souhaitons élaborer un texte en groupe de travail qui puisse être voté à l'unanimité.

(Brouhaha)

M. Wauters.- J'espère que la demande constructive des quatre groupes de l'opposition d'entamer un travail de longue haleine avec la majorité ne restera pas lettre morte.

M. Hellings.- Je prends formellement l'engagement devant vous que le travail d'évaluation du Plan climat et d'intégration de l'Agenda 21 dans ce même plan, ainsi que le travail participatif seront réalisés selon des modalités que nous devons définir ensemble, cela avec les partis d'opposition et le secteur associatif, dont les jeunes.

M. Coomans de Brachène.- Nous soutenons toutes les initiatives visant la conscientisation. Je ne voudrais pas que certains profitent de notre abstention pour affirmer que l'opposition n'envoie pas de message clair en la matière. C'est avec tristesse que nous nous abstenons.

De heer Vanden Borre.- Mevrouw de voorzitter, ik wil toch nog even kort reageren op de heer Hellings die mij net een aantal beschuldigingen naar het hoofd heeft

gegooid. De heer De Wever heeft zich uitgesproken tegen apocalyptisch denken. Kijk maar naar de World Challenge, 10Years Challenge. U kent de uitleg op facebook met twee verschillende foto's.

Als we twee foto's nemen van de wereld, enerzijds van tien jaar geleden en anderzijds van vandaag zien we dat de wereld er fundamenteel op vooruitgegaan is. Daarom moeten we tegen apocalyptisch denken zijn. We moeten geloven en vertrouwen in de toekomst.

De Voorzitster.- Mijnheer Vanden Borre, heeft dit iets te maken met de inhoud van de motie, zo niet moet ik vragen te stoppen want we zijn naast de kwestie aan het praten? U kunt dit debat met de heer Hellings buiten de zitting voeren. We gaan nu over naar de vragen.

(Il est procédé au vote nominatif.)

Mme la Présidente.- La proposition de motion est adoptée.

Questions orales - Mondelinge vragen

Question de M. Weytsman concernant l'état des lieux de l'accompagnement aux sans-abri et la mise à disposition de casiers solidaires

M. Weytsman.- Les SDF sont de plus en plus nombreux en Région bruxelloise. Le 5 novembre dernier, le cinquième dénombrement organisé par le Centre d'appui au secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri (La Strada) a eu lieu. Les chiffres définitifs ne sont pas encore connus, mais le nombre de sans-abri devrait varier entre 3.500 et 4.000 en Région bruxelloise. C'est un constat d'échec, puisqu'il a doublé en 10 ans, alors qu'il a baissé sur la même période dans d'autres villes.

Malgré les centres de jour et de nuit, de nombreux SDF utilisent en effet les rues de Bruxelles pour entreposer des affaires personnelles qui restent toute la journée sur des marches, sous des escaliers ou devant des vitrines de magasin, cela dans des endroits très fréquentés. Ces SDF sont aussi particulièrement exposés aux agressions et vols. On croise par ailleurs de nombreux sans-abri dans les rues de Bruxelles qui dorment à

même le sol ou qui font la manche.

Cette situation humaine dramatique pose plusieurs questions sur le sans-abrisme. Avez-vous connaissance, via la police ou d'autres associations actives sur le territoire de la Ville de Bruxelles, d'une étude, d'un recensement, d'un rapport permettant d'identifier la concentration et la présence de sans-abri dans des lieux précis. Outre celle de La Strada, une très bonne étude de la KUL parue en 2007 détaillait le profil de ces SDF. À l'époque, il s'agissait principalement de Roms. Dix ans plus tard, le profil des sans-abri a radicalement changé.

Toujours s'agissant du sans-abrisme, comment la police de Bruxelles collabore-t-elle avec les associations, les centres fermés et la STIB ? Signale-t-elle systématiquement la présence de SDF afin que les associations puissent intervenir ?

Y a-t-il des endroits où la police les empêche de rester ?

Par ailleurs, de nombreux sans-abri se baladent toute la journée avec leurs affaires. Il existe des casiers solidaires dans certains centres de jour. Avez-vous décidé de dégager une solution à ce problème ? La Ville pourrait-elle également mettre de tels casiers solidaires à la disposition des sans-abri ?

Ce type de casier existe sur le territoire de la Ville de Bruxelles, mais ils sont situés essentiellement dans les locaux de deux asbl.

Ma question est double. D'une part, il s'agit d'encourager les centres de jour à en proposer davantage, ce qui relève des compétences de Mme Fremault ou du gouvernement bruxellois ; d'autre part, il s'agit de demander à la Ville de Bruxelles d'installer des casiers solidaires, particulièrement aux entrées de certaines stations de métro et de gares.

Mme Lalieux, présidente du CPAS.- La Strada n'a pas encore publié les chiffres du dernier recensement auquel vous vous référez. Ce travail a été réalisé en collaboration

avec les travailleurs sociaux du CPAS, les travailleurs de rue de Bravvo, la police, la STIB et les autres partenaires. On estime qu'en Région bruxelloise, le nombre de personnes sans abri serait de 4.000, même si les chiffres exacts n'ont pas encore été publiés. Le sans-abrisme est devenu la forme la plus visible de la pauvreté à Bruxelles, et ce phénomène ne cesse de croître.

Je rappelle toutefois que ce chiffre doit être relativisé, car certainement sous-estimé. En effet, de nombreux sans-abri se cachent et ils sont généralement absents des registres nationaux. Par définition, ils ne sont pas identifiés dans les statistiques et les enregistrements officiels.

En comparaison avec d'autres communes, le phénomène d'errance des personnes sans-abri est amplifié sur le territoire de la Ville de Bruxelles par la concentration de la plupart des services de prise en charge : hébergement, accompagnement social, médical et sanitaire, gares... Nous savons en outre que l'aide médicale urgente est essentiellement apportée dans les hôpitaux de la Ville de Bruxelles, et pas dans les autres communes.

Dans tous les cas, les chiffres du CPAS confirment l'évolution de la problématique. Depuis 2015, nous observons une augmentation du nombre de personnes détectées par mes services ayant vécu une situation de sans-abrisme. Ils étaient 2.770 en 2015, 3.715 en 2017 et 3.800 jusqu'en mai 2018. Cette croissance se caractérise par une augmentation des demandes d'hébergement en maison d'accueil et d'hébergement temporaire, mais aussi par une augmentation du nombre de personnes bénéficiant de l'aide médicale urgente. Je rappelle que 60 % de l'aide médicale urgente en Belgique est assurée par notre CPAS et nos hôpitaux publics.

Par ailleurs, nous constatons une féminisation du public depuis 2015, passant de 25 % en 2015 à 32 % en 2017.

En plus de collaborer avec le niveau fédéral et la Région dans le cadre de la coordination sans-abri ou, en période hivernale, pour l'accompagnement, le suivi

social et la prise en charge médicale de certains hébergés dans des centres, le CPAS propose lui-même des solutions de relogement. Il offre 65 logements de transit en hiver et 34 en été. Nos logements de transit sont utilisés par le Samusocial dans le cadre de son plan hiver, car la Région ne dispose pas d'assez de lieux d'hébergement. En hiver, nous offrons donc moins de logements de transit qu'en été, ce qui n'est pas une bonne solution. J'y reviendrai dans ma note stratégique. Nous proposons également 95 logements d'insertion (bâtiments du CPAS, conventions avec des SISF).

L'action du CPAS est très large, puisqu'il intervient régulièrement dans le cadre des garanties locatives ou autres. En 2015, le CPAS et le Samusocial ont mis en place le premier projet housing first, en partenariat avec plusieurs associations de terrain (Hermès+, Jamais sans toit, La Rencontre et le CHU Saint-Pierre), intitulé Step Forward. Il vise l'accompagnement de jeunes sans abri présentant des troubles psychologiques ou des assuétudes. Nous attendons la confirmation, de la part du cabinet de M. Smet, de l'octroi de subventions en 2019 pour le relogement de 30 jeunes supplémentaires, ce qui portera à 90 le nombre de jeunes bénéficiant de ce projet.

Les contacts dans la rue ont lieu au quotidien avec Bravvo et les gardiens de la paix, les stewards, Brucity, les éducateurs de rue, les policiers et la team Herscham. Cette dernière approche les publics en errance pour les orienter vers les services sociaux à même de les aider.

Il existe six consignes en Région bruxelloise, dont deux sur le territoire de la Ville de Bruxelles (Article 23 et La Fontaine, rue Haute). Le Samusocial a ouvert deux sites, sur le boulevard Poincaré et rue Royale. Pour l'instant, le CPAS n'envisage pas d'installer des casiers, car ce que nous voulons mettre en place, ce sont des politiques structurelles, notamment en augmentant le nombre de places dans le dispositif housing first. Pour moi, il ne s'agit pas tant d'un problème de propreté publique que d'une question de dignité humaine. L'objectif n'est pas de rendre les quartiers plus

beaux et plus sûrs, mais de redonner une vie digne à ces populations sans abri.

M. Weytsman.- Je partage totalement votre avis. Il est bon que la Ville s'engage davantage dans des mesures structurelles de post-hébergement, ce qui n'est guère le cas du gouvernement bruxellois.

Qu'en est-il du rôle social des policiers face au sans-abrisme ?

Mme Lalieux, échevine.- La team Herscham sillonne en permanence les rues. Elle travaille en collaboration avec Bravvo et le CPAS. Les sans-abri sont informés du fait qu'il y a des places d'accueil pour tout le monde, femmes, hommes et familles. Je rappelle toutefois que nous ne pouvons pas obliger les familles, même avec enfants, à se rendre dans un centre d'accueil, sauf en cas de procédure engagée par le Parquet. Nous signalons les sans-abri au Samusocial qui, lors de ses maraudes, tente une nouvelle fois de les convaincre de se rendre dans un centre d'hébergement. Pour moi, le rôle social de la police est fondamental. Elle collabore d'ailleurs parfaitement avec l'ensemble des services sociaux et Bravvo.

M. Weytsman.- Des casiers solidaires existent dans plusieurs villes, dans les centres de jour, mais aussi là où les sans-abri se réfugient pour trouver un petit peu de chaleur.

Il ne me semble pas grossier d'évoquer un problème d'ordre public lorsque l'on voit l'entrée de la station de métro de Brouckère. Il n'est pas normal qu'il y ait toujours des sans-abri à cet endroit et qu'ils ne puissent pas disposer d'un lieu et de quelques casiers pour déposer leurs affaires. Je comprends que vous concentriez vos investissements sur le post-hébergement et sur des solutions structurelles.

Question de M. Temiz concernant les travaux d'aménagement sur la place Émile

Bockstael

M. Temiz.- Récemment, un toutes-boîtes a été distribué à Laeken informant les habitants d'un plan d'aménagement sur la place Émile Bockstael. Le quartier et, plus particulièrement, la place Bockstael et les rues avoisinantes seront affectés par ce chantier qui débutera le 4 février 2019 et sera étalé sur deux ans.

Aussi, il est à constater que le quartier n'a pas bénéficié d'investissement public concret et visible depuis des années. Je me réjouis qu'un plan d'aménagement voie le jour et j'espère que ces nouvelles modifications apporteront un développement positif et durable pour le quartier dans son ensemble.

Nous constatons que le quartier subit également, depuis quelques années, une densification démographique importante en termes de nouveaux habitants et usagers, qui demandent de la part du pouvoir public de nouveaux espaces conviviaux (sécurité, propreté, mobilité, espaces verts, etc..).

De quelle nature sont les modifications planifiées ?

En combien de phases se dérouleront les travaux ? Pouvez-vous m'éclairer sur leur déroulement ?

Vu le problème permanent des places de parking dans le quartier, avez-vous prévu des solutions alternatives durant les différentes phases du chantier ? Dans l'affirmative, de quelle nature ?

Qu'envisage la Ville en matière de communication ? Pouvez-vous m'en tracer les grandes lignes ?

Quel service de la Ville sera responsable du suivi de chantier ? Avez-vous l'intention de créer un point de contact, un bureau de liaison dans le quartier ?

Qu'en est-il du marché hebdomadaire du samedi ?

Ce grand chantier affectera directement les noyaux commerciaux (Fransman, Émile Bockstael, Marie-Christine). Des politiques d'aide et d'accompagnement des commerçants sont-elles prévues ? Dans l'affirmative, de quelles natures seront-elles ?

M. Pinxteren, échevin.- Je rappelle l'historique de ces travaux. Un long processus de participation et de discussion a conclu à la nécessité d'intervenir sur l'espace public dans cette zone. L'intervention visait notamment à restaurer la place Émile Bockstael comme lieu de centralité, une place communale investie par les habitants et leurs enfants. Ce processus de participation dans le cadre du contrat de quartier durable a

débouché sur une volonté d'offrir une place publique plus verdurisée et plus apaisée, tant pour les modes actifs que pour les piétons. Cet objectif a été fixé pour et avec les habitants et commerçants. La requalification de cet espace public se fera au bénéfice tant des habitants que des commerçants. Ce projet s'inscrivait dans le PRDD, Plan régional de développement durable, qui visait la réduction du stationnement en surface pour permettre de libérer des espaces publics au profit d'un meilleur partage entre tous les usagers.

C'est dans cette logique que l'accord de majorité affiche son intention de faire de la mobilité et du stationnement un levier pour améliorer la qualité de l'air et créer des zones récréatives et des espaces publics libérés d'une série de contraintes. Cette politique de mobilité et de stationnement, elle doit être élaborée avec les habitants, les commerçants et les utilisateurs. C'est le sens de la première réunion d'information qui se tiendra demain à partir de 19h30 dans l'ancienne maison communale de Laeken.

Le projet de réaménagement repose sur un permis d'urbanisme délivré par le fonctionnaire dirigeant après enquête publique et avis de la commission de concertation. Il vise à réaménager intégralement le square des Combattants en mettant en valeur cet espace et en mettant de plain-pied l'ensemble de la zone, à l'exception de la rue du côté sud du square. Il s'agit également de simplifier le carrefour Bockstael/Marie-Christine, et d'y améliorer le confort et la sécurité des usagers actifs. Il vise également à rénover la place Bockstael en concentrant le stationnement du côté des arrêts de transport en commun et en libérant la zone qui se trouve devant l'ancienne maison communale. La zone ainsi libérée sera dotée d'un recouvrement plus confortable pour piétons et cyclistes. Les deux zones seront séparées par du mobilier urbain. Une œuvre d'art devrait orner la place.

La rue Laneau adjacente sera réaménagée en vue de la relier à la place Bockstael.

La zone où se trouvent les arrêts de tram et bus, la rue Fransman et le premier tronçon de la rue Léopold 1er sera également réaménagée. Pour cette zone, c'est la STIB qui

pilote le projet et la procédure d'obtention du permis d'urbanisme n'est pas encore clôturée.

Le phasage du chantier doit encore être approuvé par la commission régionale ad hoc. Le Collège de la Ville a élaboré un projet de planning qui sera proposé demain en concertation avec les acteurs de terrain, notamment les organisateurs du marché hebdomadaire. Ce planning tient compte des interventions des concessionnaires Sibelga et Vivaqua. Il prévoit trois phases distinctes pour les impétrants : de février à avril, de mai à juin et à partir de septembre. Selon ce scénario, les travaux proprement dits sur la place et ses abords débiteront au mieux à la fin de l'automne 2019.

Durant les travaux, le phasage du chantier permettra de maintenir un grand nombre d'emplacements de parking sur la place. À certains moments, toutefois, des interdictions de stationnement seront imposées. Nous continuerons de chercher activement des solutions alternatives avec les habitants et les commerçants pour les questions de stationnement qui se poseront pendant et, peut-être aussi, après le chantier.

S'agissant de la communication et du suivi, une adresse mail est prévue (chantierbockstael@brucity.be). Les habitants et les commerçants pourront s'y informer à chaque moment du déroulement du chantier. Une coordination sera également mise en place entre les différents services. Des toutes-boîtes annonceront le début de chaque phase de chantier. Des badges *Bruxelles se fait belle* seront également posés sur les différents chantiers. Des réunions de chantier hebdomadaires permettront de gérer les soucis ponctuels comme les déménagements, livraisons ou autres. C'est la cellule espaces publics du département de l'urbanisme qui pilote ce chantier.

M. Maingain.- Notre majorité affiche sa volonté d'encadrer et de coordonner au mieux les chantiers pour limiter leur impact sur les activités économiques.

S'agissant du marché hebdomadaire du samedi, le planning des travaux a été conçu de manière à permettre son maintien le plus longtemps possible, ainsi que celui de la foire. Concrètement, le chantier s'arrêtera en avril et, ensuite, de la mi-août à la mi-septembre pour que les foires de printemps puissent se tenir. Entre-temps, le marché déménagera sur la place Willems. À partir de la mi-août 2019, le marché restera sur cette même place. Les emplacements volants du square des Combattants seront réduits, compte tenu de la nécessité de prévoir une zone de stockage. Donc, le marché sera déplacé de la mi-août 2019 à la mi-août 2020, soit un an, sur la place Willems. Ce samedi, j'ai rencontré les maraîchers de la place Bockstael pour les en informer.

Vous avez raison, ce chantier aura un impact sur les noyaux commerciaux. Pour cette raison, un groupe d'accompagnement a été créé dès le 22 janvier. Il est constitué de représentants des services du commerce, des contrats de quartier, des espaces publics et de la participation, de l'agence régionale hub.brussels, de la police, d'un représentant des commerçants de la rue Marie-Christine, du concessionnaire du marché et des services communication des impétrants concernés. Sa mission consiste à :

- créer la concertation entre la Ville, les impétrants, les riverains et les commerçants pour définir ensemble les mesures qui permettront d'atténuer l'impact du chantier sur le fonctionnement du quartier ;
- piloter la mise en place desdites mesures, les évaluer et corriger leurs effets si nécessaire.

Plusieurs propositions ont été formulées pour accompagner le chantier en termes de communication : affichage, habillage de chantier, animations commerciales... Le but est d'animer le quartier pour éviter toute perte de clientèle.

Le dispositif régional d'indemnisation des commerçants en cas de chantier fera également l'objet d'un guide pratique.

La réunion de demain soir permettra d'alimenter la réflexion grâce aux remarques des riverains et commerçants qui souhaitent s'impliquer dans le projet et le mettre en œuvre. Rien n'est encore fixé. Les mesures d'accompagnement du chantier seront imaginées en collaboration avec les riverains et les commerçants, dans une logique de coconstruction et de participation.

M. Temiz.- J'entends que le dédommagement des commerçants relèvera uniquement de la Région et pas de la Ville.

Combien de places de parking seront supprimées, sachant qu'elles sont largement insuffisantes dans cette zone ? La problématique du stationnement mérite une attention particulière.

M. Maingain.- S'agissant des mesures de dédommagement, nous devons d'abord en parler aux commerçants. Notre but est avant tout de maintenir l'activité commerciale pour éviter les pertes de chiffre d'affaires. Nous envisagerons des interventions complémentaires si nécessaire.

M. Pinxteren, échevin.- Le projet prévoit l'optimisation du stationnement. La partie nord de la place sera réservée à du parking organisé. La partie qui se trouve du côté de la maison communale sera réservée à d'autres activités. La question du stationnement requiert une approche globale, comme la recherche de solutions alternatives en termes de mobilité. Nous devons apporter une solution aux riverains et commerçants qui ne peuvent pas se passer de leur voiture, mais aussi permettre aux habitants de vivre dans l'espace public, de l'occuper, de se l'approprier. Nous tenterons de trouver le bon équilibre entre ces deux objectifs. Ce qu'il ne faudrait pas faire, c'est opposer les différents usagers de cette place. Nous voulons travailler avec l'ensemble des parties prenantes pour dégager des solutions pérennes qui permettent au commerce de se développer et aux habitants de se réapproprier l'espace public.

Question de M. Weytsman concernant l'opportunité d'abattre un hêtre pleureur
avenue des Coccinelles

M. Weytsman.- Un arrêté d'abattage a été signé le 8 janvier dernier pour un hêtre pleureur situé au 95-97 avenue des Coccinelles. Dans la foulée, une pétition a été lancée par des habitants pour sauver cet arbre, pétition qui remporte un certain succès, puisque plusieurs centaines de signatures ont déjà été récoltées.

Les raisons invoquées, d'une part, par les autorités et, d'autre part, par les habitants, divergent fortement. Pouvez-vous nous expliquer ce qui a motivé cette décision d'abattage ? N'y avait-il pas de mesures alternatives ?

Avez-vous prévu une communication aux habitants afin d'expliquer ce choix ?

A-t-il été décidé de replanter d'autres arbres à la place ?

Est-ce que d'autres arbres ont déjà été identifiés pour être abattus ?

Pouvons-nous en avoir la liste et les dates d'abattage ?

Mme Persoons, échevine.- Une étude de septembre 2018 et un avis du service des espaces verts confirment que cet arbre est malade et qu'il mourra dans les prochaines années. Pour abattre un arbre de « première grandeur », il faut introduire une demande de permis, ce qu'a fait le propriétaire en décembre 2018. Le dossier étant incomplet, le permis n'a pas encore été délivré. L'abattage d'un arbre de première grandeur exige de replanter un autre arbre.

Le 8 janvier 2019, un arrêté a été pris par le bourgmestre. Il faisait suite à une demande du propriétaire de la parcelle qui estimait que les travaux en cours sur un terrain voisin risquaient d'aggraver encore la situation.

Le bourgmestre a assumé ses responsabilités en matière de sécurité publique. Cet arbre se trouve directement contre un chemin d'accès piéton vers la propriété voisine, et toute chute d'élément important pourrait toucher des passants.

Pour rappel, une chute de branche dans le Bois de la Cambre en 1979 avait

gravement blessé un passant. Cette personne est devenue handicapée à vie et la Ville doit lui verser 12.000 € par mois.

Même si cet arbre âgé d'environ 150 ans peut encore vivre de 2 à 5 ans, sa dangerosité est unanimement jugée très élevée, avec des risques de rupture inopinée. Une contre-expertise réalisée par des voisins confirme cette dangerosité. La replantation d'un arbre sera exigée dans le cadre du permis d'abattage.

M. Weytsman.- En pareils cas, l'on gagnerait beaucoup de temps en informant directement le voisinage. Cela éviterait les pétitions.

Mme Persoons, échevine.- L'abattage d'un arbre est toujours un dossier sensible.

Mondelinge vraag van de heer Vanden Borre betreffende het openbaar maken van de ontwerpbesluiten van de gemeenteraad.

De heer Vanden Borre.- Transparantie gaat over openheid, zichtbaarheid en toegankelijkheid van bestuur. Door inzicht te geven in de dilemma's waarmee de overheid kampt, hoe wij – verkozen politici – daarmee omgaan en welke gevolgen onze keuzes hebben, worden we voor burgers beter aanspreekbaar op onze activiteiten.

Dat leidt ertoe dat ze met ons mee kunnen nadenken over oplossingen en verbeteringen, dat de bredere samenleving weet wat ze aan ons heeft en dat we achteraf in staat zijn verantwoording af te leggen. Openbaarheid van bestuursdocumenten is daar een essentieel onderdeel van.

Op dat vlak heeft Brussel nog zeer grote stappen te zetten. Uiteraard heb ik het hier over niet-vertrouwelijke bestuursdocumenten die tijdens openbare vergaderingen worden besproken. Dit zou op zeer korte termijn technisch mogelijk moeten zijn, aangezien de raadsleden zelf alle documenten digitaal kunnen inkijken.

Ik wijs erop dat in Antwerpen vanaf nu alle ontwerpbesluiten van de gemeenteraad een week voor de gemeenteraad vrij raadpleegbaar zijn voor iedereen.

Wanneer zal Brussel deze stap zetten? Wanneer zal het College alle besluiten van de

gemeenteraad openbaar maken? Ik bedoel hiermee zowel de ontwerpbesluiten een week voor de gemeenteraad, als de definitief goedgekeurde besluiten na de besluitvorming.

De Burgemeester.- Mevrouw de voorzitter, zoals in onze beleidsovereenkomst staat zijn transparantie en openbaarheid van niet alleen de bestuursdocumenten, maar ook van ons bestuur in zijn globaliteit de leidraad.

Ik kan de heer Vanden Borre dan ook met genoeg antwoorden dat de besluitontwerpen en de bijlagen ervan vanaf 11 maart eerstkomend gepubliceerd zullen worden op de website van de stad en dit in het begin van de week voorafgaand aan de betrokken zitting.

Dit voor zover natuurlijk de vigerende wetgeving ter zake dat toelaat.

Voor ons gewest is dat een primeur, want slechts drie andere Brusselse gemeenten bieden deze inhoud aan en dan nog zonder de bijlagen, hoewel het aantal te behandelen punten minder hoog is.

Mag ik er u ook op wijzen dat reeds nu de punten van de gemeenteraad zoals ze momenteel gepubliceerd worden, veel meer details bevatten dan het geval is in de andere steden waar u naar verwijst.

Tot zover mijn antwoord op uw vraag. Samen met u ben ik dus in blijde verwachting en is de geboorte nakend.

De heer Vanden Borre.- Mevrouw de voorzitter, ik dank de burgemeester voor dit positieve antwoord. Ik kijk er al naar uit.

Ik wens hier nog een puntje aan toe te voegen, namelijk de weergave van de besprekingen in de zittingen. Het duurt momenteel enkele maanden vooraleer die openbaar worden gemaakt. Dat is absoluut geen verwijt naar de mensen die hier verantwoordelijk voor zijn of naar de diensten. In andere parlementen wordt het integraal verslag nog de dag zelf op de website geplaatst zodat alles digitaal kan worden opgezocht, enzovoort. Ik roep het College hiermee op om ook de volgende stap te zetten en de integrale verslagen van de zittingen sneller openbaar te maken.

(Avec l'accord des auteur(e)s, les questions à l'ordre du jour non traitées en cette séance sont reportées à une séance ultérieure ou transformées en questions écrites.)

Prochaines séances

Vendredi 22 février 2019

à partir de 14 heures : sections ordinaires.

Lundi 25 février 2019

à 16h : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le Président. - La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h15.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 20h15.*